

MEMORIAL

Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2491

2 novembre 2007

SOMMAIRE

| A.D.S.V. Invest S.A | Mirago119525 |
|---|---|
| Advent Mango 6119542 | Musa S.A |
| Aircraft Consulting Ferrying Testing S.à r.l. | Naeva S.A |
| 119565 | Naeva S.A |
| AITraLux INTERNATIONAL A.G119560 | Naeva S.A |
| Avitec S.à r.l119523 | Neroni Investment S.A |
| Cantonia Financière S.A119530 | Noisy Le Sec Participations S.A 119527 |
| Cordea Savills Fund Managers (Luxem- | OLLON Internationale Ltd S.A119525 |
| bourg) S.à r.l119566 | Oystercatcher Luxco 2 S.à r.l119563 |
| Cubus Sàrl119530 | Pitec S.à r.l |
| Dredging International (Luxembourg) S.A. | prevent projects S.à r.l |
| 119527 | RAM Holding S.A |
| Eureka Travel S.A119527 | Rheinlanddamm II S.à r.l |
| Euro Composites S.A119547 | Rheinlanddamm S.à r.l119553 |
| Frigate S.A119535 | Sam Company S.A |
| GIP-Lux S.à r.l | Scan Maritime S.A |
| GP Kappa Holding Company S.à.r.l 119549 | Second Euro Industrial Dombassle S.à r.l. |
| Hoffmann Investment S.A119529 | 119529 |
| In Bocca Al Lupo Société Civile Immobiliè- | Seegrund S.à r.l119557 |
| re | Sireo Immobilienfonds No. 4 Edinburgh |
| John Driege S.à r.l | Ferry Road S.à r.l |
| Lairnisia Investment S.A119522 | S.M.M. Holdings119524 |
| LaSalle Japan Logistics S.à r.l119540 | Somatec S.A119524 |
| Lenoir & Mernier, Luxembourg119528 | Strebalux S.à r.l119528 |
| LGIG 2 Property C1 S.à r.l119555 | Synthon Luxembourg Holding S.à r.l 119524 |
| LGIG Property D1 S.à r.l119551 | Union Financière Internationale Holding |
| LSF5 Hayate Investments S.àr.l 119531 | 119522 |
| Luxambulance Sàrl119528 | Unity Media S.C.A |
| Lux-Irl Investments No. 1 S.A119568 | Valve Luxco S.à r.l |
| Luxmarine S.A119525 | Westy International S.àr.l119568 |
| Lux-Sectors Sicav119568 | Wica S.à r.l119546 |
| Metz S.à r.l | Xonord S.A119526 |
| Mipoioma Holding S.A | Zorla Company S Δ 119524 |



Neroni Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 7, Grand-rue. R.C.S. Luxembourg B 110.318.

Le bilan établi au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 octobre 2007.

Pour NERONI INVESTMENT SA
FIDUCIAIRE FORIG SC
Signature

Référence de publication: 2007119331/4906/15.

Enregistré à Luxembourg, le 27 septembre 2007, réf. LSO-Cl09561. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070136468) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2007.

Lairnisia Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 20.011.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007119225/3842/12.

Enregistré à Luxembourg, le 3 octobre 2007, réf. LSO-CJ01246. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070136864) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2007.

Sam Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 93.295.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007119228/3842/12.

Enregistré à Luxembourg, le 3 octobre 2007, réf. LSO-CJ01243. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070136865) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2007.

Union Financière Internationale Holding, Société Anonyme.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 3.035.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 septembre 2007.

Pour la société

PKF WEBER ET BONTEMPS

Signature

Référence de publication: 2007120108/592/15.

Enregistré à Luxembourg, le 8 octobre 2007, réf. LSO-CJ02787. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070137309) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2007.



Avitec S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 1, place Dargent. R.C.S. Luxembourg B 96.356.

-

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 octobre 2007.

Pour la société

FIDUCIAIRE WEBER ET BONTEMPS

Signatures

Référence de publication: 2007120107/592/15.

Enregistré à Luxembourg, le 8 octobre 2007, réf. LSO-CJ02790. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070137311) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2007.

Pitec S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 68, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 77.183.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 octobre 2007.

Pour la société

FIDUCIAIRE WEBER ET BONTEMPS

Signatures

Référence de publication: 2007120109/592/15.

Enregistré à Luxembourg, le 8 octobre 2007, réf. LSO-CJ02782. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070137307) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2007.

RAM Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 32.148.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 octobre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007119200/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 3 octobre 2007, réf. LSO-CJ01091. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070136247) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2007.

Unity Media S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 2, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 108.625.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 31 mai 2007.

M. Schaeffer

Notaire

Référence de publication: 2007119215/5770/12.

(070136693) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2007.



Somatec S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 1, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 93.940.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1 er octobre 2007.

Pour la société

FIDUCIAIRE WEBER ET BONTEMPS

Signatures

Référence de publication: 2007120117/592/15.

Enregistré à Luxembourg, le 8 octobre 2007, réf. LSO-CJ02736. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070137293) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2007.

Synthon Luxembourg Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 708.400,00.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 13, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 85.834.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SYNTHON LUXEMBOURG HOLDING S.à r.l.

C. Bitterlich

Gérant-Catégorie B

Référence de publication: 2007120155/795/15.

Enregistré à Luxembourg, le 8 octobre 2007, réf. LSO-CJ02758. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070137384) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2007.

S.M.M. Holdings, Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 38.531.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007119223/3842/12.

Enregistré à Luxembourg, le 3 octobre 2007, réf. LSO-CJ01249. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070136861) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2007.

Zorla Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 47.962.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007119221/3842/12.

Enregistré à Luxembourg, le 3 octobre 2007, réf. LSO-CJ01250. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070136860) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2007.



Mipojoma Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 45.752.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007119234/3842/12.

Enregistré à Luxembourg, le 3 octobre 2007, réf. LSO-C|01241. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070136867) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2007.

Luxmarine S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 37.795.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007119231/3842/12.

Enregistré à Luxembourg, le 3 octobre 2007, réf. LSO-CJ01242. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070136866) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2007.

OLLON Internationale Ltd S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 19.211.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 octobre 2007.

Pour la société

PKF WEBER ET BONTEMPS

Signatures

Référence de publication: 2007120105/592/15.

Enregistré à Luxembourg, le 8 octobre 2007, réf. LSO-CJ02795. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070137313) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2007.

Mirago, Société Anonyme.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 85.615.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 octobre 2007.

Pour la société

PKF WEBER ET BONTEMPS

Signatures

Référence de publication: 2007120114/592/15.

Enregistré à Luxembourg, le 8 octobre 2007, réf. LSO-CJ02801. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070137299) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2007.



Xonord S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 81.271.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

XONORD S.A.

FINDI S.à r.l. / LOUV S.à r.l.

Administrateur, Présidente du Conseil d'Administration / Administrateur

Signature / Signature

Référence de publication: 2007120154/795/15.

Enregistré à Luxembourg, le 8 octobre 2007, réf. LSO-CJ02762. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070137385) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2007.

Musa S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1730 Luxembourg, 29, rue de l'Hippodrome.

R.C.S. Luxembourg B 52.828.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 octobre 2007.

MUSA S.A.

I. Rossi / G. Diederich

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007119432/545/15.

Enregistré à Luxembourg, le 4 octobre 2007, réf. LSO-CJ01952. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070136791) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2007.

Metz S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9169 Mertzig, 1, Um Hinfert. R.C.S. Luxembourg B 113.789.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 4 octobre 2007.

J.-J. Wagner

Notaire

Référence de publication: 2007119242/239/12.

(070136575) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2007.

Scan Maritime S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 22.914.

Le bilan au 31 mars 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007119241/3842/12.

Enregistré à Luxembourg, le 3 octobre 2007, réf. LSO-CJ01219. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070136876) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2007.



Noisy Le Sec Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1319 Luxembourg, 126, rue Cents.

R.C.S. Luxembourg B 64.839.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 octobre 2007.

Signature Mandataire

Référence de publication: 2007119332/1132/14.

Enregistré à Luxembourg, le 5 octobre 2007, réf. LSO-CJ02594. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070136464) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2007.

John Driege S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4761 Pétange, 37, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 48.286.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour JOHN DRIEGE SARL FIDUCIAIRE DES PME SA

Signature

Référence de publication: 2007119322/514/14.

Enregistré à Luxembourg, le 27 septembre 2007, réf. LSO-Cl09811. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070136321) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2007.

Dredging International (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 56.556.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, 2 octobre 2006.

Signature.

Référence de publication: 2007119217/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} octobre 2007, réf. LSO-CJ00255. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070136252) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2007.

Eureka Travel S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2551 Luxembourg, 69, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 86.201.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 3 août 2007.

D. Frigi

Administrateur délégué

Référence de publication: 2007119310/553/14.

Enregistré à Luxembourg, le 4 septembre 2007, réf. LSO-Cl00297. - Reçu 40 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070137111) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2007.



Lenoir & Mernier, Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1630 Luxembourg, 58, rue Glesener.

R.C.S. Luxembourg B 10.919.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour LENOIR & MERNIER LUXEMBOURG SARL

FIDUCIAIRE DES PME SA

Signature

Référence de publication: 2007119318/514/14.

Enregistré à Luxembourg, le 27 septembre 2007, réf. LSO-Cl09803. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070136335) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2007.

A.D.S.V. Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8120 Bridel, 31, rue Biergerkraeiz.

R.C.S. Luxembourg B 111.554.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 12 juin 2007. Signature.

Référence de publication: 2007119320/553/12.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juillet 2007, réf. LSO-CG09148. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070137082) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2007.

Luxambulance Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1540 Luxembourg, 21, rue Benjamin Franklin.

R.C.S. Luxembourg B 105.564.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour LUXAMBULANCE SARL

FIDUCIAIRE DES PME SA

Signature

Référence de publication: 2007119321/514/14.

Enregistré à Luxembourg, le 27 septembre 2007, réf. LSO-Cl09812. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070136324) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2007.

Strebalux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4380 Ehlerange, 169, rue d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 79.648.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 octobre 2007.

SOFINTER S.A.

Signature

Référence de publication: 2007119411/820/14.

Enregistré à Luxembourg, le 4 octobre 2007, réf. LSO-CJ02087. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070136514) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2007.



Second Euro Industrial Dombassle S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 97.136.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007119350/1005/14.

Enregistré à Luxembourg, le 5 octobre 2007, réf. LSO-CJ02410. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070136363) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2007.

Naeva S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 31.795.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1 er octobre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007119299/799/12.

Enregistré à Luxembourg, le 5 octobre 2007, réf. LSO-CJ02238. - Reçu 34 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070136279) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2007.

Naeva S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 31.795.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1 er octobre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007119296/799/12.

Enregistré à Luxembourg, le 5 octobre 2007, réf. LSO-CJ02229. - Reçu 34 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070136285) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2007.

Hoffmann Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 85.483.

Constituée par-devant M ^e Frank Baden, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 28 décembre 2001, acte publié au Mémorial C n ^o 654 du 26 avril 2002.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour HOFFMANN INVESTMENT S.A.

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007119368/29/16.

Enregistré à Luxembourg, le 3 octobre 2007, réf. LSO-CJ01088. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070136393) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2007.



Cantonia Financière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 92.572.

Constituée par-devant M e Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 7 mars 2003, acte publié au Mémorial C n ° 436 du 22 avril 2003.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour CANTONIA FINANCIERE S.A.

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007119370/29/16.

Enregistré à Luxembourg, le 3 octobre 2007, réf. LSO-C|01111. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070136390) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2007.

Naeva S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 31.795.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1 er octobre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007119297/799/12.

Enregistré à Luxembourg, le 5 octobre 2007, réf. LSO-CJ02237. - Reçu 36 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070136282) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2007.

Cubus Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5360 Schrassig, 1, rue d'Oetrange.

R.C.S. Luxembourg B 73.766.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 octobre 2007.

SOFINTER S.A.

Signature

Référence de publication: 2007119417/820/14.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} octobre 2007, réf. LSO-CJ00210. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070136503) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2007.

GIP-Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 109.623.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 14 août 2007.

J.-J. Wagner

Notaire

Référence de publication: 2007119238/239/12.

(070137024) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2007.



LSF5 Hayate Investments S.àr.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 376.750,00.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10B, rue Henri M. Schnadt. R.C.S. Luxembourg B 122.578.

In the year two thousand and seven, on the twenty-sixth ot June.

Before Us, Maître Martine Schaeffer, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

LONE STAR CAPITAL INVESTMENTS S.àr.l., a private limited liability company established at 10B, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 91.796,

here represented by Ms Julie Chartrain, attorney-at-law, professionally residing in Luxembourg,

by virtue of a power of attorney given in Mc Lean (USA), on June 25th, 2007 (the Shareholder),

which proxy, after having been signed ne varietur by the proxy holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

The Shareholder, in the capacity in which it acts, has requested the undersigned notary to act that it represents the entire share capital of LSF5 HAYATE INVESTMENTS S.àr.l. (the Company), established under the laws of Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register under number 122.578, incorporated pursuant to a deed of Maître André Schwachtgen, dated 8 December 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N $^{\circ}$ 416 of 21 March 2007, amended for the last time pursuant to a deed of Maître André Schwachtgen dated 4 January 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N $^{\circ}$ 622 of 17 April 2007.

The Shareholder acknowledges that the present extraordinary general meeting is regularly constituted and that it may validly deliberate on the following agenda:

Agenda:

Decision to amend and restate the articles of association of the Company.

This having been declared, the Shareholder, represented as stated above, has taken the following resolution:

Sole resolution

The Shareholder decides to amend and restate the articles of association of the Company, which shall thus read henceforth in their English version as follows:

- **Art. 1.** There exists a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws pertaining to such an entity, and in particular the law dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Companies Act), as well as by the present articles (hereafter the Company).
- **Art. 2.** The Company may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the creation, acquisition, holding and/or disposal, in any form and by any means, of participations, rights and interests in, and obligations of, any form of Luxembourg and foreign companies and enterprises, and the administration, management, control and/or development of those participations, rights, interests and obligations.

The Company may, by any means whatsoever, use its funds to establish, manage, develop and/or dispose of all of its assets as they may be composed from time to time, to acquire, invest in and/or dispose of any kinds of property, tangible and intangible, movable and immovable, to participate in the creation, acquisition, development and/or control of any form of Luxembourg and foreign companies and enterprises, to acquire by any means, establish, own, manage, develop and/or dispose of any portfolio of securities and intellectual property rights of whatever origin and to realise them by way of sale, transfer, assignment, exchange or otherwise.

The Company may give guarantees and/or grant security in favour of third parties to secure its obligations and/or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies and any other company, pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some or all of its assets and grant loans, advances and/or assistance, in any form whatsoever, to its subsidiaries, affiliated companies and third parties.

The Company may take any measure and carry out any operation, including but not limited to commercial, industrial, financial, personal and real estate operations, which are directly or indirectly connected with, or may favour the development of, its corporate purpose.

- Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.
- Art. 4. The Company will have the name of LSF5 HAYATE INVESTMENTS S.àr.l.
- Art. 5. The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its partners. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the board of managers of the Company.



The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

- **Art. 6.** The Company's subscribed share capital is fixed at EUR 376,750.- (three hundred seventy-six thousand seven hundred and fifty euro), represented by 3,014 (three thousand and fourteen) shares having a nominal value of EUR 125.- (one hundred and twenty-five euro) per share each.
- **Art. 7.** The capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by decision of the shareholders meeting, in accordance with article 14 of these articles of association.
- **Art. 8.** Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.
- **Art. 9.** Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.
 - Art. 10. In case of a single partner, the Company's shares held by the single partner are freely transferable.

In the case of plurality of partners, the shares held by each partner may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Companies Act.

- **Art. 11.** The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single partner or of one of the partners will not bring the Company to an end.
- **Art. 12.** The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not be shareholder(s). The manager(s) are appointed, revoked and replaced by the general shareholder meeting, by a decision adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 12 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the single signature of any member of the board of managers. The board of managers may elect among its members a general manager who may bind the Company by his sole signature, provided he acts within the limits of the powers of the board of managers.

The general shareholders meeting or the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may subdelegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The general shareholders meeting or the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

In case of plurality of managers, written notices of any meeting of the board of managers will be given to all managers, in writing or by cable, telegram, telefax or telex, at least 24 (twenty-four) hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency. This notice may be waived if all the managers are present or represented, and if they state that they have been informed on the agenda of the meeting. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers. Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telefax or telex another manager as his proxy.

Managers may also cast their votes by telephone confirmed in writing. The board of managers can deliberate or act validly only if at least the majority of its members are present or represented at a meeting of the board of managers. Notwithstanding the foregoing, a resolution of the board of managers may also be passed in writing in which case it shall consist of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every manager. The date of such resolution shall be the date of the last signature.

- **Art. 13.** The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.
 - Art. 14. The single partner assumes all powers conferred to the general shareholder meeting.

In case of a plurality of partners, each partner may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns. Each partner has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the articles of association of the Company may only be adopted by the majority of the partners owning at least three quarters of the Company's share capital, subject to the provisions of the Companies Act.



- Art. 15. The Company's year starts on the first of January and ends on the thirty-first of December of each year.
- **Art. 16.** Each year, with reference to thirty-first December, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

- **Art. 17.** The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital. The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their share holding in the Company. The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may decide to pay interim dividends.
- **Art. 18.** At the time of winding up of the company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, partners or not, appointed by the partners who shall determine their powers and remuneration.
- **Art. 19.** Reference is made to the provisions of the Companies Act, for all matters for which no specific provision is made in these articles of association.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated above.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and French version, the English version shall prevail.

The document having been read and translated to the person appearing, said person appearing signed with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le vingt-six juin.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire résidant à Luxembourg.

A comparu:

LONE STAR CAPITAL INVESTMENTS S.àr.l., une société à responsabilité limitée établie au 10B, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 91.796,

ici représentée par M ^e Julie Chartrain, avocat, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée à M e Lean (USA), le 25 juin 2007, (l'Associé)

ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par la mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et le notaire instrumentaire, demeurera attachée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

L'Associé a requis le notaire instrumentaire de prendre acte de ce qu'il représente la totalité du capital social de la société à responsabilité limitée dénommée LSF5 HAYATE INVESTMENTS S.à r.l (la Société), une société de droit luxembourgeois, en cours d'immatriculation auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, constituée selon acte du notaire Maître Schwachtgen, daté du 8 décembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N ° 416 du 21 mars 2007, modifié pour la dernière fois selon acte du notaire Maître Schwachtgen daté du 4 janvier 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N ° 622 du 17 avril 2007.

L'Associé déclare que la présente assemblée générale extraordinaire est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

Décision de modifier et refondre les statuts.

Ceci ayant été déclaré, l'Associé représenté comme indiqué ci-avant, a pris la résolution suivante:

Résolution unique

L'Associé décide de modifier et de reformuler les statuts de la Société, qui auront désormais la teneur suivante dans leur version française:

- **Art. 1** er . Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, et notamment celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi de 1915) ainsi que les présents statuts (ci-après, la Société).
- **Art. 2.** La Société pourra accomplir toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la constitution, l'acquisition, la détention et/ou la cession, sous quelque forme que ce soit et selon tous les moyens, de participations, droits, intérêts et obligations, dans toute société et entreprise luxembourgeoise ou étrangère, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations, droits, intérêts et obligations.



La Société peut utiliser ses fonds par tous les moyens pour constituer, administrer, développer et vendre ses portefeuilles d'actifs tel qu'ils seront constitués au fil du temps, acquérir, investir dans et vendre toute sorte de propriétés, corporelles ou incorporelles, mobilières ou immobilières, pour participer dans la création, l'acquisition, le développement et le contrôle de toute société ou entreprise luxembourgeoise ou étrangère, pour acquérir par tout moyen, établir, détenir, gérer, développer et vendre tout portefeuille de valeurs mobilières et de brevets de n'importe quelle origine, pour en disposer par voie de vente, transfert, échange ou autrement.

La Société peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société.

Elle pourra nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs.

La Société peut accomplir toutes les opérations commerciales, industrielles et financières, immobilières et mobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles de favoriser son développement.

- Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.
- Art. 4. La société est dénommée LSF5 HAYATE INVESTMENTS S.àr.l.
- **Art. 5.** Le siège social est établi à Luxembourg. Il peut être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

Il peut être transféré dans la commune de Luxembourg par une décision du conseil de gérance.

La Société peut ouvrir des succursales dans tous autres lieux du pays ainsi qu'à l'étranger.

- **Art. 6.** Le capital social de la Société est fixe à la somme de EUR 376.750,- (trois cent soixante-seize mille sept cent cinquante euros) représentés par 3.014 (trois mille quatorze) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune.
- **Art. 7.** Le capital social pourra à tout moment être modifié moyennant décision de l'associé unique sinon de l'assemblée des associés, conformément à l'article 14 des présents statuts.
- **Art. 8.** Chaque part sociale donne droit à une fraction, proportionnelle au nombre des parts existantes, de l'actif social ainsi que des bénéfices.
- **Art. 9.** Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.
 - Art. 10. Toutes cessions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales peuvent être cédées, à condition d'observer les exigences de l'Article 189 de la Loi de1915.

- Art. 11. Le décès, interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique, sinon d'un des associés, ne mettent pas fin a la Société.
- Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants ont été désignés, ils formeront un conseil de gérance. Le ou les gérant(s) n'ont pas besoin d'être associés. Le ou les gérants sont désignés, révoqués et remplacés par l'assemblée des associés, par une résolution adoptée par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Vis-à-vis des tiers, le ou les gérant(s) ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour exécuter et approuver les actes et opérations en relation avec l'objet social et sous réserve du respect des dispositions du présent article 12.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, de la compétence du conseil de gérance.

En cas de gérant unique, la Société sera engagée par la seule signature du gérant, et en cas de pluralité de gérants, par la seule signature d'un membre quelconque du conseil de gérance. Le conseil de gérance peut élire parmi ses membres un gérant-délégué qui aura le pouvoir d'engager la Société par la seule signature, pourvu qu'il agisse dans le cadre des compétences du conseil de gérance.

L'assemblée des associés ou le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc.

L'assemblée des associés ou le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance déterminera la responsabilité du mandataire et sa rémunération (si tel est le cas), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

En cas de pluralité de gérants, les décisions du conseil de gérance seront prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés.

En cas de pluralité de gérants, avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donne à tous les gérants par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie, au moins 24 (vingt-quatre) heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence. On pourra passer outre cette convocation si les gérants sont présents ou représentés au conseil de



gérance et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Les gérants peuvent également émettre leur vote par téléphone, moyennant une confirmation écrite. Le conseil de gérance ne peut délibérer ou agir validement que si au moins la majorité des membres du conseil est présente ou représentée au conseil de gérance.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du conseil de gérance peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signés par tous les membres du conseil de gérance sans exception. La date d'une telle décision circulaire sera la date de la dernière signature.

- **Art. 13.** Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.
 - Art. 14. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que sort le nombre de parts qui lui appartiennent Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente. En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Cependant, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne pourront être prises que de l'accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve des dispositions de la Loi de 1915.

- Art. 15. L'année sociale de la Société commence le 1 er janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.
- **Art. 16.** Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et, suivant le cas, le gérant ou le conseil de gérance dresse un inventaire comprenant indication des valeurs actives et passives de la Société.

Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire et du bilan.

- Art. 17. Les profits bruts de la Société, constatés dans les comptes annuels, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net, sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde du bénéfice net est à la libre disposition de l'assemblée générale. Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra décider de verser un dividende intérimaire.
- **Art. 18.** Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.
- Art. 19. Pour tout ce qui n'est pas régie par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales de la Loi de 1915.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette même partie comparante, et en cas de divergences entre la version anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci, par son mandataire, a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: J. Chartrain, M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg, le 6 juillet 2007, LAC/2007/17135. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 octobre 2007.

M. Schaeffer.

Référence de publication: 2007119220/5770/263.

(070136677) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2007.

Frigate S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 49, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 54.997.

DISSOLUTION

L'an deux mille sept, le dix-neuf septembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.



A comparu:

La société anonyme BOMEC HOLDING S.A., avec siège social à L-1724 Luxembourg, 49, boulevard du Prince Henri, (ci-après la «société mandante»),

ici représentée par Madame Eliane Irthum, employée privée, demeurant professionnellement à L-1724 Luxembourg, 49, boulevard du Prince Henri, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

La prédite procuration, signée ne varietur par la mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de documenter comme suit ses déclarations et constatations:

- 1.- Que la société anonyme FRIGATE S.A., ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 49, boulevard du Prince Henri, R.C.S. Luxembourg section B numéro 54.997 (la «Société»), a été constituée originairement sous la dénomination sociale de FINGIMA INTERNATIONAL S.A., suivant acte reçu par Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven, en date du 23 mai 1996, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, (ci-après «Mémorial C»), numéro 413 du 26 août 1996, dont les statuts ont été modifiés suivant actes reçus par Maître Edmond Schroeder, alors notaire de résidence à Mersch:
- en date du 1 ^{er} décembre 1999, publié au Mémorial C numéro 248 du 1 ^{er} avril 2000, contenant notamment le changement de la dénomination sociale en FRIGATE S.A.;
 - en date du 22 décembre 1999, publié au Mémorial C numéro 248 du 1 er avril 2000;
 - en date du 21 septembre 2001, publié au Mémorial C numéro 231 du 11 février 2002;

et dont les statuts ont été modifiés:

- suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire alors de résidence à Mersch, en date du 20 novembre 2002, publié au Mémorial C numéro 1815 du 27 décembre 2002;
- suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 7 décembre 2006, publié au Mémorial C numéro 430 du 22 mars 2007.
- 2.- Que le capital social est fixé à un million d'euros (1.000.000,- EUR), divisé en cent mille (100.000) actions d'une valeur nominale de dix euros (10,- EUR) chacune.
- 3.- Que la comparante, représentée comme dit ci-avant, est devenue successivement propriétaire de toutes les actions de la Société.
- 4.- Que l'activité de la Société ayant cessé et que la comparante prononce la dissolution anticipée de la prédite société avec effet immédiat et sa mise en liquidation.
 - 5.- Que la comparante, en tant qu'actionnaire unique, se désigne comme liquidateur de la Société.
- 6.- Qu'en cette qualité, elle requiert le notaire instrumentant d'acter qu'elle déclare avoir réglé tout le passif de la Société et avoir transféré tous les actifs à son profit.
- 7.- Que la comparante est investie de tous les éléments actifs de la Société et répondra personnellement de tout le passif social et de tous les engagements de la société même inconnus à ce jour.
 - 8.- Que partant, la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée.
- 9.- Que décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la Société pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.
 - 10.- Qu'il n'a jamais été procédé à la création matérielle des actions de la société dissoute.
- 11.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans au moins au siège social de la société mandante à L-1724 Luxembourg, 49, boulevard du Prince Henri.

Frais

Tous les frais et honoraires du présent acte, évalués à la somme de neuf cents euros, sont à la charge de la société.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire, ès-qualité qu'elle agit, connue du notaire par nom, prénom, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Irthum, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 2 octobre 2007, Relation GRE/2007/4187. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial.

Junglinster, le 5 octobre 2007.

J. Seckler.

Référence de publication: 2007119558/231/61.

(070137246) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2007.



Valve Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II. R.C.S. Luxembourg B 105.334.

In the year two thousand and seven, on the nineteenth day of September.

Before Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg),

was held an extraordinary meeting of the shareholders of VALVE LUXCO S.à r.l., a private limited liability company («société à responsabilité limitée») governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 6, rue Philippe II, centre Rosenstiel, L-2340 Luxembourg (changed from 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg) (the «Company»), incorporated following a deed of the undersigned notary, on 23 December 2004, published in the Luxembourg Official Gazette, Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 349 of 19 April 2005 and registered with in the Luxembourg Register of Commerce and Companies under the number B 105.334. The articles of incorporation have been amended for the last time following a notarial deed enacted on 21 April 2005, published in the Luxembourg Official Gazette, Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1090 of 25 October 2005.

The extraordinary general meeting is declared open at 04.15 p.m. with Mr Marc Loesch, lawyer, residing in Luxembourg, in the chair,

who appointed as secretary Mr Michael Jonas, lawyer, residing in Luxembourg.

The extraordinary general meeting elected as scrutineer Mr Cédric Bless, lawyer, residing in Luxembourg.

The board of the extraordinary general meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

(i) The agenda of the extraordinary general meeting is the following:

Agenda:

- 1 To acknowledge that on or before 7 December 2006 the Company held all the 51,438 Class A Shares with a nominal value of 25 euro each.
- 2 With effect as from 7 December 2006 to confirm and ratify Resolutions 1 to 4 included adopted during the extraordinary general meeting of shareholders held on 7 December 2006.
- 3 With effect as from 15 December 2006 to confirm and ratify Resolutions 1 to 4 included adopted during the extraordinary general meeting of shareholders held on 15 December 2006.
 - 4 To amend the second paragraph of article 5 of the articles of incorporation which shall read as follows:

«In addition to the subscribed capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may redeem from its shareholders, to make distributions to the shareholders (including at the liquidation of the Company), provided that any such redemption or such distributions out of share premium shall firstly benefit such shares on which the relevant share premium has originally been paid, to offset any net realised losses or to allocate funds to the legal reserve.»

5 To amend the last paragraph of article 24 of the articles of incorporation which shall forthwith read as follows:

«After the payment of all debts and charges against the Company and of the expenses of liquidation, the net assets shall be distributed to the holders of the shares as follows: after repayment of each shareholder's capital contribution (including any share premium paid), the net liquidation proceeds will be apportioned between the shareholders in proportion to their aggregate contributions to the Company to subscribe for the shares held by them (including any share premium paid).»

6 Miscellaneous.

- (ii) The shareholders present, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance-list; this attendance-list, signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders and by the board of the extraordinary general meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.
- (iii) The proxies of the represented shareholders, initialled ne varietur by the appearing parties will also remain annexed to the present deed.
- (iv) The whole corporate capital being represented at the present extraordinary general meeting and all the share-holders present or represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this extraordinary general meeting, no convening notices were necessary.
- (v) The present extraordinary general meeting is then regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

For the sole purpose of rectifying a previous omission, the extraordinary general meeting resolved, after deliberation, unanimously to take the following resolutions:



Acknowledgment

The shareholders acknowledge that on 7 December 2006 the Company held all the 51,438 Class A Shares with a nominal value of 25 euro each issued by the Company.

First resolution

The shareholders confirm and ratify with effect as from 7 December 2006 Resolutions 1 to 4 included adopted during the extraordinary general meeting of shareholders held on 7 December 2006.

Second resolution

The shareholders confirm and ratify with effect as from 15 December 2006 Resolutions 1 to 4 included adopted during the extraordinary general meeting of shareholders held on 15 December 2006.

Third resolution

The extraordinary general meeting resolved to amend the second paragraph of article 5 of the articles of incorporation which shall read as follows:

«In addition to the subscribed capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may redeem from its shareholders, to make distributions to the shareholders (including at the liquidation of the Company), provided that any such redemption or such distributions out of share premium shall firstly benefit such shares on which the relevant share premium has originally been paid, to offset any net realized losses or to allocate funds to the legal reserve.»

Fourth resolution

The extraordinary general meeting resolved to amend the last paragraph of article 24 of the articles of incorporation which shall forthwith read as follows:

«After the payment of all debts of and charges against the Company and of the expenses of liquidation, the net assets shall be distributed to the holders of the shares as follows: after repayment of each shareholder's capital contribution (including any share premium paid), the net liquidation proceeds will be apportioned between the shareholders in proportion to their aggregate contributions to the Company to subscribe for the shares held by them (including any share premium paid).»

There being no other business, the extraordinary general meeting was adjourned at 04.35 p.m..

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the persons appearing, who are known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, said persons signed together with Us notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le dix-neuf septembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg),

s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société VALVE LUXCO S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 6, rue Philippe II, Centre Rosenstiel, L-2340 Luxembourg (transféré du 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg) (la «Société»), constituée suivant acte du notaire soussigné daté du 23 décembre 2004, publié à la Gazette Officielle, Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 349 du 19 avril 2005 et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro B 105.334. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte notarié reçu en date du 21 avril 2005, publié à la Gazette Officielle, Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1090 du 25 octobre 2005.

L'assemblée générale extraordinaire est ouverte à 16.15 heures sous la présidence de Monsieur Marc Loesch, avocat, demeurant à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Michael Jonas, avocat, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée générale extraordinaire choisit comme scrutateur Monsieur Cédric Bless, juriste, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

(i) La présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1 Reconnaître que le 7 décembre 2006 la Société détenait l'ensemble des 51.438 actions ordinaires de catégorie A ayant une valeur nominale de 25 euro chacune.



- 2 Confirmer et ratifier, avec effet au 7 décembre 2006, les Résolutions 1 ^{er} à 4 inclus adoptées lors de l'assemblée générale extraordinaire des associés tenue le 7 décembre 2006.
- 3 Confirmer et ratifier, avec effet au 15 décembre 2006, les Résolutions 1 ^{er} à 4 inclus adoptées lors de l'assemblée générale extraordinaire des associés tenue le 15 décembre 2006.
 - 4 Modification du dernier paragraphe de l'article 5 des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

«En plus du capital social souscrit, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes d'émission payées sur une ou plusieurs actions en sus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat par la Société des actions des associés, pour effectuer des distributions aux associés (y compris lors de la liquidation de la Société), sous réserve qu'un tel rachat ou qu'une telle distribution prélevés sur la prime d'émission bénéficie en priorité aux actions sur lesquelles la prime d'émission en question a été payée à l'origine, pour compenser des pertes nettes réalisées ou pour allouer des fonds à la réserve légale.»

5 Modification du dernier paragraphe de l'article 24 des statuts qui auront dorénavant la teneur suivante:

«Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société et de tous les frais de liquidation, l'actif net sera réparti entre tous les associés de la manière suivante: après le remboursement de la contribution de chaque associé au capital (y compris les primes d'émission payées), le produit net de la liquidation sera réparti entre les associés à proportion des contributions cumulées à la Société pour souscrire aux actions qu'ils détiennent (comprenant toute prime d'émission payée).»

6 Divers.

- (ii) Les associés présents, les mandataires des associés représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les associés présents, les mandataires des associés représentés ainsi que par les membres du bureau de l'assemblée générale extraordinaire, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.
- (iii) Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des associés représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.
- (iv) L'intégralité du capital social étant représentée à la présente assemblée générale extraordinaire, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les associés présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.
- (v) La présente assemblée générale extraordinaire est ainsi régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Dans le seul but de rectifier une omission l'assemblée générale extraordinaire, après avoir délibéré, a alors pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Reconnaissance

Les associés reconnaissent que le 7 décembre 2006 la Société détenait l'ensemble des 51.438 actions ordinaires de catégorie A émises par la Société et ayant une valeur nominale de 25 euro chacune.

Première résolution

Les associés confirment et ratifient avec effet au 7 décembre 2006 les Résolutions 1 ^{er} à 4 inclus adoptées lors de l'assemblée générale extraordinaire des associés tenue le 7 décembre 2006.

Deuxième résolution

Les associés confirment et ratifient avec effet au 7 décembre 2006 les Résolutions 1 ^{er} à 4 inclus adoptées lors de l'assemblée générale extraordinaire des associés tenue le 15 décembre 2006.

Troisième résolution

L'assemblée générale extraordinaire a décidé de modifier le dernier paragraphe de l'article 5 des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

«En plus du capital social souscrit, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes d'émission payées sur une ou plusieurs actions en sus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat par la Société des actions des associés, pour effectuer des distributions aux associés (y compris lors de la liquidation de la Société), sous réserve qu'un tel rachat ou qu'une telle distribution prélevés sur la prime d'émission bénéficie en priorité aux actions sur lesquelles la prime d'émission en question a été payée à l'origine, pour compenser des pertes nettes réalisées ou pour allouer des fonds à la réserve légale.»

Quatrième résolution

L'assemblée générale extraordinaire a décidé de modifier le dernier paragraphe de l'article 24 des statuts qui auront la teneur suivante:

«Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société et de tous les frais de liquidation, l'actif net est réparti entre tous les associés de la manière suivante: après le remboursement de chaque contribution de chaque associé au capital (y compris les primes d'émission payées), le produit net de la liquidation sera reparti entre les associés en pro-



portion de leur participation à la Société de souscrire pour les actions détenues par eux (comprenant toute prime d'émission payée).»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée à 16.35 heures.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire instrumentant, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; à la demande des même comparants, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentaire par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: M. Loesch, M. Jonas, C. Bless, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 24 septembre 2007. Relation: EAC/2007/11447. - Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 8 octobre 2007.

Référence de publication: 2007120196/239/181.

(070137800) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2007.

LaSalle Japan Logistics S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 101.072.

In the year two thousand seven on the twenty-ninth of August.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the partners of LaSalle JAPAN LOGISTICS S. à r.l., a limited liability company («société à responsabilité limitée»), having its registered office at 41, avenue de la Liberté, Luxembourg, incorporated by deed drawn up and enacted on the 18th of May 2004, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations number 769 on the 27th of July 2004, inscribed at trade register Luxembourg section B number 101.072.

The meeting is presided by Régis Galiotto, jurist, professionally residing in Luxembourg.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Flora Gibert, jurist, residing in Luxembourg. The chairman requests the notary to act that:

- I.- The partners present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list. That list and proxies, signed by the appearing persons and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.
- II.- As appears from the attendance list, the 250 (two hundred and fifty) shares of USD 60.- (sixty Dollars US) each, representing the whole capital of the company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the partners have been beforehand informed.
 - III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

- 1.- Increase of the corporate capital by an amount of USD 3,000.- (three thousand US Dollars) so as to raise it from its present amount of fifteen thousand US Dollars (USD 15,000.-) to eighteen thousand US Dollars (USD 18,000.-).
 - 2.- To issue fifty (50) new shares with a nominal value of USD 60.- (sixty Dollars US) per share.
- 3.- To accept subscription and full payment of fifty (50) new shares by LaSalle JAPAN LOGISTICS FUND I L.P. by contribution in cash.
 - 4.- To amend article 8, first paragraph of the articles of incorporation to reflect the above resolutions.
 - 5.- Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the meeting, the partners unanimously decide what follows:

First resolution

It is decided to increase the corporate capital by an amount of USD 3,000.- (three thousand US Dollars) so as to raise it from its present amount of fifteen thousand US Dollars (USD 15,000.-) to eighteen thousand US Dollars (USD 18,000.-) by the issue of fifty (50) new shares with a nominal value of USD 60.- (sixty Dollars US) each.

Second resolution

It is decided to admit to the subscription of the fifty (50) new shares by the sole shareholder



Intervention - Subscription - Payment

Thereupon the prenamed subscriber, LaSalle JAPAN LOGISTICS FUND I L.P., represented by Mrs Flora Gibert prenamed, by virtue of a proxy declared to subscribe to the new shares, and to have them fully paid up by payment in cash, so that from now on the company has at its free and entire disposal the amount of USD 3,000.- (three thousand US Dollars) as was certified to the undersigned notary by a banking certificate.

Third resolution

As a consequence of the foregoing resolutions, it is decided to amend Article 8 first paragraph of the Articles of Incorporation to read as follows:

« **Art. 8. al.1.** The Company's capital is set at eighteen thousand US Dollars (USD 18,000.-), represented by three hundred (300) shares of USD 60.- (sixty Dollars US) each.»

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately three thousand Euro.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française:

L'an deux mille sept le vingt-neuf août.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée LaSalle JAPANA LOGISTICS S. à. r.l., ayant son siège social à Luxembourg, 41, avenue de la Liberté, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 101.072, constituée suivant acte reçu le 18 mai 2004, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 769 du 27 juillet 2004.

L'assemblée est présidée par Monsieur Régis Galiotto, juriste demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Flora Gibert, juriste, demeurant à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

- l.- Les associés présents ou représentés et le nombre de parts qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ciannexées pour être enregistrées avec l'acte.
- II.- Il ressort de la liste de présence que les 250 (deux cent cinquante) parts sociales de USD 60,- (soixante Dollars US) chacune, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les associés ont été préalablement informés.
 - III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

- 1.- Augmentation du capital social à concurrence d'un montant de USD 3.000,- (trois mille Dollars US) pour le porter de son montant actuel de USD 15.000,- (quinze mille Dollars US) à USD 18.000,- (dix huit mille Dollars US).
- 2.- Emission de 50 (cinquante) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de USD 60,- (soixante Dollars US) chacune, par apport en numéraire.
 - 3.- Souscription et paiement des 50 (cinquante) parts sociales par LaSalle JAPAN LOGISTICS FUND I L.P.
 - 4.- Modification afférente de l'article 8 alinea 1 er des statuts.
 - 5.- Divers

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les associés décident ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution

Il est décidé d'augmenter le capital social à concurrence de USD 3.000,- (trois mille Dollars US) pour le porter de son montant actuel de USD 15.000,- (quinze mille Dollars US) à USD 18.000,- (dix-huit mille Dollars US) par l'émission de 50 (cinquante) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de USD 60,- (soixante Dollars US) chacune.



Deuxième résolution

Il est décidé d'admettre à la souscription des 50 (cinquante) parts sociales nouvelles l'associé unique LaSalle JAPAN LOGISTICS FUND I L.P.

Intervention - Souscription - Libération

Ensuite LaSalle JAPAN LOGISTICS FUND I L.P représenté par Flora Gibert, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé a déclaré souscrire aux 50 (cinquante) parts sociales nouvelles, et les libérer intégralement en numéraire, de sorte que la société a dès maintenant à sa libre et entière disposition la somme de USD 3.000,- (trois mille Dollars US), ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant par la production d'un certificat bancaire.

Troisième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, il est décidé de modifier l'article 8 alinéa 1 er des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 8. al.1.** Le capital social est fixé à USD 18.000,- (dix huit mille Dollars US) divisé en 300 (trois cent) parts sociales de USD 60,- (soixante Dollars US) chacune.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de trois mille Euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: R. Galiotto, F. Gibert, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 4 septembre 2007, Relation: LAC/2007/24877. — Reçu 22,01 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 septembre 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007120252/211/117.

(070138027) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2007.

Advent Mango 6, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 115.788.

In the year two thousand and seven, on the twenty-sixth of lune.

Before the undersigned, Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

- ADVENT INTERNATIONAL GPE V-A LIMITED PARTNERSHIP, a partnership organized under the laws of the State of Delaware, with registered office at C/O ADVENT INTERNATIONAL CORPORATION, 75 State Street, 29th Floor, Boston, MA 02109, United States,

here represented by Mrs Linda Korpel, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given under private seal on 22 June 2007.

The said proxy, signed ne varietur by the proxyholder of the party appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder of ADVENT MANGO 6, a société à responsabilité limitée, governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, whose registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 115.788, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary dated April 7, 2006, whose articles of association have been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated June 30, 2006, number 1263 (the «Mémorial C»), and whose bylaws have been amended pursuant to a deed of the undersigned notary on 15 May 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated July 28, 2006, number 1456.

The appearing party representing the whole corporate capital requires the notary to act the following resolutions:



First resolution

The sole partner decides to change the par value of the existing shares from one hundred US dollars (USD 100.-) to one US dollar (USD 1.-) each so that the share capital is represented by fifty-nine thousand five hundred (59,500) shares of one US dollar (USD 1.-) each.

Second resolution

The sole partner decides to increase the Company's share capital by an amount of twenty-one thousand five hundred and fourteen US dollars (USD 21,514.-), so as to raise it from its present amount of fifty-nine thousand five hundred US dollars (USD 59,500.-) up to eighty-one thousand and fourteen US dollars (USD 81,014.-) by the issue of twenty-one thousand five hundred and fourteen (21,514) shares, having a par value of one US dollar (USD 1.-) each (collectively referred as the «New Shares») and having the same rights and obligations as the existing shares.

The twenty-one thousand five hundred and fourteen (21,514) New Shares have been subscribed by ADVENT IN-TERNATIONAL GPE V-A LIMITED PARTNERSHIP, prenamed, paid up by a contribution in cash.

The total contribution of twenty-one thousand five hundred and fourteen US dollars (USD 21,514.-) will be entirely allocated to the share capital of the Company.

The proof of the existence and of the value of the contribution has been produced to the undersigned notary.

Third resolution

As a consequence of the above-mentioned resolution, article 6 of the articles of incorporation of the Company is amended and now reads as follows:

« Art. 6. The share capital is set at eighty-one thousand and fourteen US dollars (USD 81,014.-) represented by eighty-one thousand and fourteen (81,014) shares with a par value of one US Dollar (USD 1.-) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.»

Costs and Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to two thousand euro.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille sept, le vingt-six juin.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

- ADVENT INTERNATIONAL GPE V-A LIMITED PARTNERSHIP, un partnership régi selon les lois de l'Etat du Delaware, ayant son siége social au C/O ADVENT INTERNATIONAL CORPORATION, 75 State Street, 29th Floor, Boston, MA 02109, Etats Unis,

ici représentée par Madame Linda Korpel, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée en date du 22 juin 2007.

La procuration signée ne varietur par la mandataire des parties comparantes et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante est l'associé unique de ADVENT MANGO 6 (ci après la «Société»), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, immatriculée auprès du registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 115.787, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 7 avril 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 30 juin 2006, numéro 1263 et dont les statuts ont été amendés suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 15 mai 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 28 juillet 2006, numéro 1456.

Laquelle partie comparante, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de changer la valeur nominale des parts sociales existantes de cent US dollars (USD 100,-) à un US dollar (USD 1,-) chacune, de sorte que le capital social est représenté par quarante et un mille cent parts sociales d'un US dollar (USD 1,-) chacune.



Deuxième résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de vingt et un mille cinq cent quatorze US dollars (USD 21.514,-), afin de le porter de son montant actuel de cinquante-neuf mille cinq cents US Dollars (USD 59.500,-) jusqu'à quatre-vingt-un mille quatorze US dollars (USD 81.014,-) et ce par la création et l'émission de vingt et un mille cinq cent quatorze (21.514) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale d'un US dollar (USD 1,-) chacune et ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes (les «Nouvelles Parts Sociales»).

Les vingt et un mille cinq cent quatorze (21.514) Nouvelles Parts Sociales sont souscrites par ADVENT INTERNA-TIONAL GPE V-A LIMITED PARTNERSHIP, prénommée, payées par un apport en numéraire.

L'apport de vingt et un mille cinq cent quatorze US dollars (USD 21.514,-) sera entièrement alloué au capital social. Les documents justificatifs de la souscription et du montant de l'apport ont été présentés au notaire soussigné.

Troisième résolution

A la suite des résolutions ci-dessus, l'article 6 des statuts de la Société est modifié et sera désormais rédigé comme suit:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de quatre-vingt-un mille quatorze US dollars (USD 81.014,-) représenté par quatre-vingt-un mille quatorze (81.014) parts sociales d'une valeur d'un US dollar (USD 1,-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.»

Frais et Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice a la somme de deux mille euros.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la partie comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, la mandataire de la partie comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L. Korpel, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 3 juillet 2007. Relation: EAC/2007/7531. — Reçu 160,09 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 10 août 2007.

Référence de publication: 2007119390/239/109.

(070136720) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2007.

In Bocca Al Lupo Société Civile Immobilière.

Siège social: L-8009 Strassen, 51, route d'Arlon. R.C.S. Luxembourg E 3.758.

STATUTS

L'an deux mille sept, le premier août.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

Ont comparu:

1.- La société à responsabilité limitée CREA-CONCEPT PROMOTION ET IMMOBILIERE S.à r.l., avec siège social à L-8009 Strassen, 51, route d'Arlon, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, sous la section et le numéro B 111.513, numéro matricule 2005 2430 594, constituée suivant acte reçu par Maître Aloyse Biel, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 21 octobre 2005, publié au Mémorial C, numéro 299 du 10 février 2006,

ici représentée par son gérant technique Monsieur Régis Maniora, employé privé, demeurant à L-8009 Strassen, 51, route d'Arlon, nommé à cette fonction avec pouvoir d'engager valablement la société par sa seule signature, lors de l'assemblée générale extraordinaire tenue sous seing privé le 6 novembre 2006, dont l'extrait a été publié au Mémorial C, numéro 2327 du 13 décembre 2006,

2.- Monsieur Jakup Rama, commerçant, né à Mitrovica e Titos (Kosovo), le 20 octobre 1969, numéro matricule 1969 1020 471, demeurant à L-3258 Bettembourg, 17, rue Fernand Mertens,

époux de Madame Kimete Hasani, avec laquelle il est marié sous le régime de la séparation de biens suivant son contrat de mariage, reçu par le notaire instrumentant en date de ce jour, numéro précédent du répertoire, en voie de formalisation.



Lesquels comparants agissant comme dit ci avant ont arrêtés comme suit les statuts d'une société civile qu'ils vont constituer entre eux:

- **Art. 1** er. La société a pour objet l'acquisition, la vente, la gestion, la mise en valeur et l'exploitation d'immeubles, ainsi que toutes opérations pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social.
 - Art. 2. La société prend la dénomination de IN BOCCA AL LUPO Société Civile Immobilière.
- **Art. 3.** La société est constituée pour une durée indéterminée. Elle pourra être dissoute par anticipation par décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés décidant à la majorité des voix des participants.
 - Art. 4. Le siège social est établi dans la commune de Strassen.
- **Art. 5.** Le capital social est fixé à cinq cents euros (500,-€) représenté par cent (100) parts d'une valeur nominale de cinq euros (5,-€) chacune, réparties comme suit:

Toutes les parts ont été entièrement libérées par des versements en espèces de sorte que la somme de cinq cents euros (500,- €) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société.

Art. 6. La cession des parts s'opérera par acte authentique ou par acte sous seing privé en observant l'article 1690 du Code Civil.

Sous réserve de conventions particulières entre associés, les parts sont librement cessibles entre associés.

Sous réserve de conventions particulières entre associés, elles ne pourront être cédées à des tiers non associés qu'avec l'agrément des associés décidant à l'unanimité.

Art. 7. La société ne sera pas dissoute par le décès d'un ou de plusieurs associés, mais continuera entre le ou les survivants et les héritiers de l'associé ou des associés décédés.

L'interdiction, la faillite, la liquidation judiciaire ou la déconfiture d'un ou de plusieurs associés ne mettra pas fin à la société qui continuera entre les autres associés, à l'exclusion du ou des associés en état d'interdiction, de faillite, de liquidation judiciaire ou de déconfiture.

Chaque part est indivisible à l'égard de la société.

Les copropriétaires indivis sont tenus, pour l'exercice de leurs droits, de se faire représenter auprès de la société par un seul d'entre eux ou par un mandataire commun pris parmi les autres associés.

Les droits et obligations attachés à chaque part le suivent dans quelque main qu'elle passe. La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux statuts et aux résolutions prises par l'assemblée générale.

- **Art. 8.** Chaque part donne droit dans la propriété de l'actif social et dans la répartition des bénéfices à une fraction proportionnelle au nombre de parts existantes.
- **Art. 9.** La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés par l'assemblée des associés à la majorité des parts sociales.
 - Art. 10. Les décisions modifiant les statuts sont prises à la majorité des trois quarts (3/4) de toutes les parts existantes.
- **Art. 11.** Les articles 1832 et 1872 du Code Civil trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Assemblée générale extraordinaire

Les prédits associés se sont réunis en assemblée générale et ont pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

- 1) le nombre des gérants est fixé à deux (2).
- 2) Sont nommés gérants pour une durée indéterminée:
- la société CREA-CONCEPT PROMOTION ET IMMOBILIERE S.àr.l., précitée, et
- Monsieur Jakup Rama, précité.

La société se trouve valablement engagée en toutes circonstances à l'égard des tiers, par la signature conjointe des deux gérants.

Les gérants peuvent conférer des pouvoirs à des tiers.

3) Le siège social de la société est établi à L-8009 Strassen, 51, route d'Arlon.

Dont acte, fait et passé à Senningerberg.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: R. Maniora, J. Rama, P. Bettingen.



Enregistré à Luxembourg, le 3 août 2007. LAC/2007/21485. - Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé) F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg le 26 septembre 2007.

P. Bettingen.

Référence de publication: 2007119519/202/79.

(070136789) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2007.

Wica S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9761 Lentzweiler, Maison 8. R.C.S. Luxembourg B 114.595.

AUFLÖSUNG

Im Jahr zweitausendsieben, am zehnten September.

Vor dem unterzeichneten Notar, Anja Holtz, mit Amtssitz in Wiltz.

Sind erschienen:

- 1) Herr Wido Bartholomeus Theodorus Van Kooten, Geschäftsführer, wohnhaft in L-9690 Watrange, 19, rue Abbé Welter.
 - 2) Frau Carla Francisca Adriana Ebben, Geschäftsführerin, wohnhaft in L-9690 Watrange, 19, rue Abbé Welter,

Die erschienenen Parteien bitten den Notar folgendes zu beurkunden:

- die Gesellschaft WICA S.àr.I. (20062405 342) wurde durch eine Urkunde aufgenommen durch den Notar Jean Seckler, mit Amtssitz in Junglinster, am 20. Februar 2006 gegründet. Diese Urkunde wurde im Gesetzblatt «Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations» Nummer 992 vom 20. Mai 2006 veröffentlicht,
 - die Gesellschaft ist im Handelsregister unter der Nummer B 114.595 eingetragen,
- das Gesellschaftskapital beträgt zwölftausendfünfhundert Euro (12.500,- €) dargestellt durch hundert (100) Anteile mit einem Nennwert von je hundertfünfundzwanzig Euro (125,- €),
- die erschienenen Parteien sind die Anteilseigner der Gesellschaft WICA S.àr.l., mit Sitz in L-9761 Lentzweiler, Haus 8.
 - die Gesellschaft besitzt weder Grundstücke noch Anteile an Grundstücken.
 - die beiden Anteilseigner, vorbenannt, beschliessen die Gesellschaft WICA S.àr.l. mit sofortiger Wirkung aufzulösen. Sie erklären die Satzung sowie die finanzielle Situation der Gesellschaft genau zu kennen.

Sie erklären ausserdem, dass die Gesellschaft keinerlei Aktivitäten hatte, und dass sie in ihrer Eigenschaft als Anteilseigner sämtliche verbleibenden Schulden getilgt haben. Dennoch verpflichten sie sich alle noch eventuell anfallenden Schulden zu übernehmen.

Somit ist die Auflösung der Gesellschaft endgültig.

Der Geschäftsführer wird von der Ausübung seines Mandats entlastet.

Alle Bücher und Dokumente der Gesellschaft werden fünf Jahre am Sitz der Gesellschaft aufbewahrt.

Aufgrund dieser Ausführungen bestätigt der verhandelnde Notar die Auflösung der Gesellschaft.

Kosten

Die Unkosten der vorstehenden Urkunde sind zu Lasten des Anteileigners und werden auf ungefähr 750,- € abgeschätzt.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Wiltz, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an die erschienene Partei, dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, sowie Stand und Wohnort bekannt, hat sie mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: W. Van Kooten, C. Ebben, A. Holtz.

Enregistré à Wiltz, le 12 septembre 2007, WIL/2007/780. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Pletschette.

Pour expédition conforme délivrée sur papier libre à la société aux fins de publication au Mémorial.

Wiltz, le 20 septembre 2007.

A. Holtz.

Référence de publication: 2007119551/2724/44.

(070136964) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2007.



Euro Composites S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6468 Echternach, Zone Industrielle.

R.C.S. Luxembourg B 92.542.

Im Jahre zwei tausend sieben, den dreizehnten September.

Vor dem unterzeichneten Henri Beck, Notar mit dem Amtswohnsitze zu Echternach,

Versammelten sich in einer ausserordentlichen Generalversammlung die Aktionäre, beziehungsweise deren Vertreter, der anonymen Gesellschaft EURO-COMPOSITES® S.A., mit Sitz in L-6468 Echternach, Zone Industrielle, eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter der Nummer B 92.542 (NIN 1984 2200 949),

gegründet gemäss Urkunde, aufgenommen durch Notar Jacqueline Hansen-Peffer, mit dem damaligen Amtssitz in Capellen, am 14. August 1984, veröffentlicht im Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations Nummer 261 vom 27. September 1984, und deren Statuten abgeändert wurden wie folgt:

- gemäss Urkunde, aufgenommen durch Notar Marc Elter, mit dem damaligen Amtssitz in Luxemburg, am 24. September 1985, veröffentlicht im Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations Nummer 333 vom 18. November 1985,
- gemäss Urkunde, aufgenommen durch Notar Tom Metzler, mit dem Amtssitz in Luxemburg-Bonneweg, am 9. September 1988, veröffentlicht im Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations Nummer 312 vom 26. November 1988,
- gemäss Urkunde, aufgenommen durch genannten Notar Tom Metzler, am 10. April 1990, veröffentlicht im Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations Nummer 387 vom 19. Oktober 1990,
- gemäss Urkunde, aufgenommen durch Notar Paul Decker, mit dem damaligen Amtssitz in Echternach, am 26. Juli 1990, veröffentlicht im Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations Nummer 214 vom 24. Januar 1991,
- gemäss Urkunde, aufgenommen durch den amtierenden Notar am 19. November 1993, veröffentlicht im Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations Nummer 15 vom 17. Januar 1994,
- gemäss Urkunde, aufgenommen durch den unterzeichneten Notar am 1. Dezember 1993, veröffentlicht im Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations Nummer 31 vom 26. Januar 1994,
- gemäss Urkunde, aufgenommen durch den handelnden Notar am 3. Juli 2000, veröffentlicht im Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations Nummer 829 vom 13. November 2000, sowie
- gemäss Fusionsurkunde, aufgenommen durch den amtierenden Notar am 16. Mai 2002, veröffentlicht im Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations Nummer 1232 vom 21. August 2002,
- gemäss Urkunde, aufgenommen durch den instrumentierenden Notar, am 6. Juni 2003, veröffentlicht im Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations Nummer 697 vom 2. Juli 2003,
- gemäss Urkunde aufgenommen durch den instrumentierenden Notar, am 27. Juli 2006, veröffentlicht im Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations Nummer 1912 vom 11. Oktober 2006,

mit einem Gesellschaftskapital von zehn millionen euro (€ 10.000.000,-), eingeteilt in vierzig tausend (40.000) Aktien mit einem Nominalwert von je zwei hundert fünfzig Euro (€ 250,-).

Den Vorsitz der Generalversammlung führt Herr Rolf Mathias Alter, Kaufmann, wohnhaft in Echternach.

Er beruft zum Schriftführer Frau Peggy Simon, Privatbeamtin, wohnhaft in Berdorf,

und zum Stimmzähler Herr Werner Huwer, Angestellter, wohnhaft in Trier.

Der Vorsitzende stellt gemeinsam mit den Versammlungsmitgliedern fest:

- I.- Gegenwärtigem Protokoll liegt ein Verzeichnis der Aktien und der Gesellschafter bei; welche Liste von den Gesellschaftern, beziehungsweise deren Vertretern, sowie den Mitgliedern der Versammlung und dem amtierenden Notar unterzeichnet ist.
- II.- Da sämtliche Aktien der Gesellschaft durch die Gesellschafter oder deren Beauftragte vertreten sind, waren Einberufungsschreiben hinfällig; somit ist gegenwärtige Versammlung rechtsgültig zusammengetreten.
 - III.- Die Tagesordnung der Generalversammlung begreift folgende Punkte:
- 1.- Erhöhung des Gesellschaftskapitals um den Betrag von fünf Millionen euro (€ 5.000.000,-) um es von seinem derzeitigen Betrag von zehn Millionen Euro (€ 10.000.000,-) auf den Betrag von fünfzehn Millionen Euro (€ 15.000.000,-) zu erhöhen, durch dieAusgabe von zwanzig tausend (20.000) neuen Aktien mit einem Nominalwert von je zwei hundert fünfzig Euro (€ 250,-), welche mit den gleichen Rechten und Pflichten wie die bestehenden Aktien ausgestattet sind.
- 2.- Zeichnung und Einzahlung der zwanzig tausend (20.000) neu geschaffenen Aktien, mit Verzicht der bestehenden Aktionäre auf ihr Vorzugsrecht, durch den neuen Aktionär, die Gesellschaft mit beschränkter Haftung BORNBET G.m.b.H., mit Sitz in 6468 Echternach, Zone Industrielle.
 - 3.- Abänderung des ersten Absatzes von Artikel 5 der Statuten.
- 4.- Feststellung dass die in der Urkunde vom 27. Juli 2006, geschaffenen zwölf tausend neuen Anteile integral durch den Aktionär, die Gesellschaft EURO CO A.G. gezeichnet worden sind.
 - 5.- Mandat an den Verwaltungsrat vorhergehende Beschlüsse auszuführen.



- IV.- Dass die Anwesenden oder Vertretenen Aktionäre sowie die Anzahl der Aktien die diese besitzen aus der Anwesenheitsliste hervorgehen, die von den Mitgliedern des Vorsitzes der Generalversammlung aufgestellt und für Richtig befunden wurde. Diese Liste wird, nachdem sie von den anwesenden Aktionären oder deren Vertreter und den Mitgliedern des Vorsitzes unterschrieben wurde, dem gegenwärtigen Protokoll beigefügt um zusammen einregistriert zu werden.
- V.- Es ergibt sich aus der Anwesenheitsliste, dass die vierzig tausend (40.000) Aktien mit einem Nominalwert von je zwei hundert fünfzig Euro (€ 250,-) welche das gesamte Kapital von zehn Millionen Euro (€ 10.000.000,-) darstellen, bei der gegenwärtigen Generalversammlung anwesend oder vertreten sind. Diese Generalversammlung ist somit rechtmässig zusammengesetzt und kann in gültiger Weise über die vorhergehenden Tagesordnungspunkte beraten und beschliessen.

Die Generalversammlung hat nachdem sie den Vortrag des Vorsitzenden bestätigt hat und anerkannt hat, dass sie rechtmässig zusammengetreten ist, und über die Tagesordnung befinden kann, nach Beratung einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

Erster Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst die Erhöhung des Gesellschaftskapitals um den Betrag von fünf Millionen Euro (€ 5.000.000,-), um es von seinem derzeitigen Betrag von zehn Millionen Euro (€ 10.000.000,-) auf den Betrag von fünfzehn Millionen Euro (€15.000.000,-) zu bringen, durch die Ausgabe von zwanzig tausend (20.000) neuen Aktien mit einem Nominalwert von je zwei hundert fünfzig Euro (€ 250,-), welche mit den gleichen Rechten und Pflichten wie die bestehenden Aktien ausgestattet sind.

Zweiter Beschluss

Nach Feststellung des Verzichtes der bestehenden Aktionäre auf ihr Vorzugsrecht werden die zwanzig tausend (20.000) neu geschaffenen Aktien integral gezeichnet durch den, durch die bestehenden Aktionäre zugelassenen, hier anwesenden neuen Aktionär, die Gesellschaft mit beschränkter Haftung BORNBET G.m.b.H., mit Sitz in 6468 Echternach, Zone Industrielle, eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter der Nummer B 102.241,

hier vertreten durch ihren allein vertretungsberechtigten Geschäftsführer Herrn Rolf Mathias Alter, vorgenannt, gezeichnet.

Alle Aktien wurden voll und ganz in bar eingezahlt, so dass der Betrag von fünf Millionen Euro (€ 5.000.000,-) der Gesellschaft von heute an zur Verfügung steht, wie dies dem unterzeichneten Notar ausdrücklich nachgewiesen wurde.

Dritter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst aufgrund der erfolgten Kapitalerhöhung den ersten Absatz von Artikel 5 der Statuten abzuändern um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

Art. 5. (Absatz 1). Das Gesellschaftskapital beträgt fünfzehn Millionen Euro (€ 15.000.000,-). Es ist in sechzig tausend (60.000) Aktien mit einem Nominalwert von je zwei hundert fünfzig Euro (€ 250,-) eingeteilt.

Vierter Beschluss

Die Generalversammlung stellt fest, dass die in der Urkunde vom 27. Juli 2006, geschaffenen zwölf tausend neuen Anteile integral durch den Aktionär, die Gesellschaft EURO CO A.G. gezeichnet worden sind.

Fünfter Beschluss

Dem Verwaltungsrat wird Mandat erteilt vorhergehende Beschlüsse auszuführen.

Nach Erschöpfung der Tagesordnung, wurde die ausserordentliche Generalversammlung geschlossen.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Echternach, in der Amtsstube des amtierenden Notars, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Mitglieder der Versammlung, dem unterzeichneten Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: R. Alter, W. Huwer, P. Simon, H. Beck.

Enregistré à Echternach, le 18 septembre 2007, Relation: ECH/2007/1093. — Reçu 50.000 euros.

Le Receveur (signé): Miny.

Für gleichlautende Ausfertigung, auf Begehr erteilt, zwecks Veröffentlichung im Memorial.

Echternach, den 8. Oktober 2007.

H. Beck.

Référence de publication: 2007119570/201/105.

(070136771) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2007.



GP Kappa Holding Company S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle. R.C.S. Luxembourg B 78.529.

DISSOLUTION

In the year two thousand and seven, on the nineteenth of September.

Before Us M e lean Seckler, notary residing at lunglinster, (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

Appeared:

M e Sabine Hinz, attorney-at-law, residing in Luxembourg,

acting in her capacity as attorney-in-fact of the company LEND LEASE GLOBAL PROPERTIES, SICAF, with registered office in L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle,

by virtue of a proxy given under private seal, the said proxy signed ne varietur by the mandatory and the undersigned notary will remain annexed to the present deed, to be filed at the same time with the registration authorities, who declared and requested the notary to state that:

- 1.- The Luxembourg private limited liability company GP KAPPA HOLDING COMPANY S.à r.l with registered office in L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle, inscribed in the Trade and Companies' Register of Luxembourg, section B, under the number 78.529, (hereinafter referred to as the «Company»), has been incorporated by deed of the undersigned notary on October 23, 2000, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 312 of the 27th of April 2001.
- 2.- The corporate capital of the Company is fixed at fourteen thousand US Dollars (14,000.- USD), divided into one hundred (100) shares having a par value of one hundred and forty US Dollars (140.- USD) each.
 - 3.- LEND LEASE GLOBAL PROPERTIES, SICAF, prenamed, is the sole owner of all the shares of the Company.
- 4.- LEND LEASE GLOBAL PROPERTIES, SICAF, prenamed, acting as sole shareholder at an extraordinary shareholders' meeting amending the articles of the Company declares the dissolution of the Company with immediate effect.
- 5.- LEND LEASE GLOBAL PROPERTIES, SICAF appoints itself as liquidator of the Company; and in its capacity as liquidator of the Company has full powers to sign, execute and deliver any acts and any documents, to make any declaration and to do anything necessary or useful so to bring into effect the purposes of this deed.
- 6.- LEND LEASE GLOBAL PROPERTIES, SICAF in its capacity as liquidator of the Company declares that it irrevocably undertakes to settle any presently known and unknown unpaid liabilities of the dissolved company.
- 7.- LEND LEASE GLOBAL PROPERTIES, SICAF declares that it takes over all the assets of the Company, and that it will assume any existing debt of the Company pursuant to section 6.
- 8.- LEND LEASE GLOBAL PROPERTIES, SICAF declares that the liquidation of the Company is closed and that any registers of the Company recording the issuance of shares or any other securities shall be cancelled.
 - 9.- Discharge is given to the managers and the auditor of the Company.
- 10.- The books and documents of the Company will be kept for a period of five years in Luxembourg at the registered office of the Company in L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

Costs

The amount, approximately at least, of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be, incurred or charged to the company as a result of the present deed, is approximately seven hundred and fifty Euros.

The amount of the capital is evaluated at 10,303.21 EUR.

Statement

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing mandatory, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing mandatory and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up at Luxembourg, on the day named at the beginning of this document. The document having been read to the mandatory, known to the notary by surname, Christian name, civil status and residence, the mandatory signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le dix-neuf septembre.

Par-devant Nous Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A comparu:

Maître Sabine Hinz, avocate, demeurant à Luxembourg,

agissant en sa qualité de mandataire spéciale de la société LEND LEASE GLOBAL PROPERTIES, SICAF, avec siège social à L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle,



en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par la mandataire et le notaire instrumentaire, restera annexée aux présentes avec lesquelles elle sera soumise aux formalités de l'enregistrement, qui a exposé au notaire instrumentaire et l'a prié d'acter que:

- 1.- La société à responsabilité limitée luxembourgeoise GP KAPPA HOLDING COMPANY S.à r.l., avec siège social à L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 78.529, (ci-après dénommée la «Société»), a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 23 octobre 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 312 du 27 avril 2001.
- 2.- Le capital social de la Société est fixé à quatorze mille dollars US (14.000,- USD), divisé en cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent guarante dollars US (140,- USD) chacune.
- 3.- LEND LEASE GLOBAL PROPERTIES, SICAF, prédésignée, est seule propriétaire de toutes les parts sociales de la Société.
- 4.- LEND LEASE GLOBAL PROPERTIES, SICAF, prédésignée, agissant comme actionnaire unique siégeant en assemblée générale extraordinaire des actionnaires, modificative des statuts de la Société, prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat.
- 5.- LEND LEASE GLOBAL PROPERTIES, SICAF se désigne comme liquidateur de la Société et aura pleins pouvoirs d'établir, signer, exécuter et délivrer tous actes et documents, de faire toute déclaration et de faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour mettre en exécution les dispositions du présent acte.
- 6.- LEND LEASE GLOBAL PROPERTIES, SICAF déclare de manière irrévocable reprendre tout le passif présent et futur de la société dissoute.
- 7.- LEND LEASE GLOBAL PROPERTIES, SICAF déclare quelle reprend tout l'actif de la Société et qu'elle s'engagera à régler tout le passif de la Société indiqué à la section 6.
- 8.- LEND LEASE GLOBAL PROPERTIES, SICAF déclare que la liquidation de la Société est clôturée et que tous les registres de la Société relatifs à l'émission de parts sociales ou de tous autres titres seront annulés.
 - 9.- Décharge est donnée aux gérants et au commissaire aux comptes de la Société.
- 10.- Les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq ans à Luxembourg au siège social de la Société à L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de sept cent cinquante euros.

Le capital social est évalué à la somme de 10.303,21 EUR.

Constatation

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la mandataire le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la requête de la même mandataire et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire, connue du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Hinz, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 2 octobre 2007, Relation GRE/2007/4181. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Junglinster, le 8 octobre 2007.

J. Seckler.

Référence de publication: 2007119555/231/100.

(070137165) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2007.

prevent projects S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1326 Luxembourg, 46, rue Auguste Charles.

R.C.S. Luxembourg B 122.077.

Im Jahre zwei tausend sieben, den dreiundzwanzigsten August.

Vor dem unterzeichneten Patrick Serres, Notar mit dem Amtssitze in Remich (Grossherzogtum Luxemburg), in Ersetzung seines verhinderten Kollegen Henri Beck, Notar mit dem Amtssitz in Echternach, (Grossherzogtum Luxemburg), welch Letztgenannter Depositar der gegenwärtigen Urkunde bleibt.

Sind erschienen:



- 1.- Herr Markus Schmidt, Kaufmann, wohnhaft in D-54290 Trier, Salvianstr. 6A.
- 2.- Herr Wolfgang Eid, Kaufmann, wohnhaft in D-54298 Igel, Secundinierstr. 8.

Die Komparenten sub 1+2) sind hier vertreten durch Herrn Helge Stoffels, Steuerfachangestellter, wohnhaft in D-54343 Föhren, Müllenburg 35, aufgrund von zwei Vollmachten unter Privatschrift vom 26. Juli 2007,

welche Vollmachten, von den Komparenten, handelnd wie eingangs erwähnt, und dem amtierenden Notar ne varietur unterzeichnet, gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigebogen bleiben, um mit derselben einregistriert zu werden.

Welche Komparenten, vertreten wie vorerwähnt, den unterzeichneten Notar ersuchten Nachstehendes zu beurkunden:

Dass sie die alleinigen Anteilhaber der Gesellschaft mit beschränkter Haftung PREVENT PROJECTS S.à r.l. sind, mit Sitz in L-9657 Harlange, 9, rue Villers, eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter der Nummer B 122.077 (NIN 2006 2448 521).

Dass besagte Gesellschaft gegründet wurde zufolge Urkunde aufgenommen durch Notar Henri Beck, mit dem Amtssitze in Echternach, am 27. November 2006, veröffentlicht im Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations Nummer 416 vom 21. März 2007.

Dass das Gesellschaftskapital sich auf zwölf tausend fünf hundert Euro (€ 12.500,-) beläuft, eingeteilt in ein hundert (100) Anteile von je ein hundert fünfundzwanzig Euro (€ 125,-), zugeteilt wie folgt:

| 1 Herr Markus Schmidt, vorgenannt, fünfzig Anteile | 50 |
|--|-----|
| 2 Herr Wolfgang Eid, vorgenannt, fünfzig Anteile | 50 |
| Total: ein hundert Anteile | 100 |

Alsdann haben die Komparenten, vertreten wie vorerwähnt, den unterzeichneten Notar ersucht Nachstehendes zu beurkunden:

Erster Beschluss

Die Gesellschafter, vertreten wie vorerwähnt, beschliessen den Sitz der Gesellschaft von Harlange nach Luxemburg zu verlegen, und demgemäss den ersten Absatz von Artikel 3 der Statuten wie folgt abzuändern:

Art. 3. (Absatz 1). Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Luxemburg.

Zweiter Beschluss

Die Gesellschafter, vertreten wie vorerwähnt, legen die genaue Anschrift der Gesellschaft wie folgt fest: L-1326 Luxemburg, 46, rue Auguste Charles.

Dritter Beschluss

Die Gesellschafter, vertreten wie vorerwähnt, beschliessen Artikel 4 der Statuten abzuändern um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

Art. 4. Gegenstand der Gesellschaft ist die Durchführung von Veranstaltungen und allen damit verbundenen Nebenleistungen, der Veranstaltungsschutz, sowie der Handel mit Waren im Nonfood-Bereich.

Die Gesellschaft kann alle Tätigkeiten ausführen die sich direkt oder indirekt auf den Gesellschaftszweck beziehen oder denselben fördern.

Worüber Urkunde geschehen und aufgenommen in Echternach, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an den Komparenten, handelnd wie eingangs erwähnt, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: H. Stoffels, P. Serres.

Enregistré à Echternach, le 24 août 2007. Relation: ECH/2007/1026. — Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): D. Speller.

Für gleichlautende Ausfertigung, auf Begehr erteilt, zwecks Veröffentlichung im Memorial.

Echternach, den 8. Oktober 2007.

H. Beck.

Référence de publication: 2007119573/201/56.

(070136767) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2007.

LGIG Property D1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 130.329.

In the year two thousand seven, on the eleventh day of the month of September.

Before us, Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg),

There appeared:



LaSalle GERMAN INCOME AND GROWTH LUXEMBOURG S.à r.l., a limited liability company or société à responsabilitée limitée, having its registered office at 41, avenue de la Liberté, Luxembourg and being registered with the Register of Commerce and Companies in Luxembourg under R.C.S. B 118529,

here represented by Cathy Blondel, legal assistant, residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy given at Luxembourg, on 5 September 2007.

Said proxy shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party is the sole shareholder of the société à responsabilité limitée LGIG PROPERTY D1 S.à r.l., having its registered office at 41, avenue de la Liberté, Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), registered with the Register of Commerce and Companies in Luxembourg under R.C.S. B 130329, incorporated by a deed of the undersigned notary on July 31, 2007, not yet published.

The appearing party representing the whole corporate capital requires the notary to act the following resolutions:

First resolution

The sole partner decides to increase the Company's share capital by an amount of two hundred and seventy-one thousand six hundred euro (EUR 271,600.-), so as to raise it from its current amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) up to two hundred and eighty-four thousand one hundred euro (EUR 284,100.-) through the issue of ten thousand eight hundred and sixty-four (10.864) shares, having a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each.

The new shares are to be subscribed by LaSalle GERMAN INCOME AND GROWTH LUXEMBOURG S.à r.l., prenamed, paid up by a contribution in kind consisting of one claim held by LaSalle GERMAN INCOME AND GROWTH LUXEMBOURG S.à r.l. against the Company for a total amount of three hundred thousand euro (EUR 300,000.-).

The total contribution of three hundred thousand euro (EUR 300,000.-) will be allocated as follows: (i) two hundred and seventy-one thousand six hundred euro (EUR 271,600.-), will be allocated to the share capital of the Company and (ii) twenty-eight thousand four hundred euro (EUR 28,400.-) will be allocated to the share premium account.

The proof of the existence and of the value of the contribution has been produced to the undersigned notary.

Second resolution

As a consequence of such increase of capital, the first paragraph of article 5 of the articles of incorporation of the Company is amended and now reads as follows:

« Art. 5. (first paragraph). The Company's share capital is set at two hundred and eighty-four thousand one hundred euro (EUR 284,100.-) represented by eleven thousand three hundred and sixty-four (11,364) shares with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each.»

Costs and Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to six thousand euro.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing known to the notary by name, first name, civil status and residence, this proxyholder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le onze septembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire, de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg),

A comparu:

LaSalle GERMAN INCOME AND GROWTH LUXEMBOURG S.à r.l., inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 118.529, ayant son siège social au 41, avenue de la Liberté, Luxembourg,

représentée par Madame Cathy Blondel, juriste, demeurant à Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 5 septembre 2007.

Ladite procuration restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

Le comparant est le seul associé de la société à responsabilité limitée LGIG PROPERTY D1 S.à r.l., ayant son siège social au 41, avenue de la Liberté, Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 130.329, constituée suivant acte du notaire instrumentant le 31 juillet 2007, non encore publié.

Lequel comparant, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:



Première résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social à concurrence de deux cent soixante et onze mille six cents euros (EUR 271.600,-) afin de le porter de son montant actuel de deux cent quatre-vingt-quatre mille cent euros (EUR 284.100,-) par l'émission de dix mille huit cent soixante-quatre (10.864) parts sociales d'une valeur de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Les parts sociales nouvelles sont souscrites par LaSalle GERMAN INCOME AND GROWTH LUXEMBOURG S.à r.l., prénommée, payées par un apport en nature consistant en une créance détenue par LaSalle GERMAN INCOME AND GROWTH LUXEMBOURG S.à r.l. contre la Société pour un montant total de trois cent mille euros (300.000,- EUR).

L'apport de trois cent mille euros (EUR 300.000,-) sera alloué comme suit: deux cent soixante et onze mille six cents euros (EUR 271.600,-) au capital social et vingt-huit mille quatre cents euros (EUR 28.400,-) pour le compte de prime d'émission.

Les documents justificatifs de la souscription ont été présentés au notaire soussigné.

Deuxième résolution

A la suite de l'augmentation de capital ainsi réalisée, le premier alinéa de l'article 5 des statuts de la Société est modifié et aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 5. (premier alinéa).** Le capital social est fixé à la somme de deux cent quatre-vingt-quatre mille cent euros (EUR 284.100,-) représentée par onze mille trois cent soixante-quatre (11.364) parts sociales d'une valeur de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.»

Frais et Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à six mille euros.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire du comparant, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ladite mandataire a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. Blondel, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 13 septembre 2007. Relation: EAC/2007/10898. — Reçu 3.000 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 21 septembre 2007.

J.-J. Wagner.

Référence de publication: 2007119389/239/95.

(070136717) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2007.

Rheinlanddamm S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 11.620.400,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 130.574.

In the year two thousand and seven, on the thirtieth of July.

Before Us, Maître Patrick Serres, notary residing in Remich, Grand Duchy of Luxembourg, acting in replacement of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, momentarily absent, the latter remaining depositary of the present minutes.

There appeared:

ING REI WAREHOUSE (UK) BV, having its registered office in NL-2595 AS The Hague, 65, Schenkkade, in process of being registered with the Luxembourg Trade and Company's register, here represented by Mrs Corinne Petit, employee, with professional address in L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo, by virtue of a proxy given in The Hague on July 30th, 2007.

The said proxy, signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, acting in her capacity as the sole partner, has requested the undersigned notary to enact the following:

The appearing party is the sole partner of RHEINLANDDAMM S. à r. l., a limited liability corporation with registered office in L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert, incorporated by deed of the notary Martine Schaeffer, residing in



Luxembourg, on June 19th, 2007, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. These Articles of Association have not yet been amended.

The capital of the company is fixed at twelve thousand four hundred euro (12,400.- EUR) represented by one hundred and twenty-four (124) parts, with a nominal value of one hundred euro (100.- EUR) each, entirely paid in.

The appearing party takes the following resolutions:

First resolution

The partner resolves to increase the corporate capital by an amount of eleven million six hundred and eight thousand euro (11,608,000.- EUR), so as to raise it from its present amount of twelve thousand four hundred euro (12,400.- EUR) to eleven million six hundred and twenty thousand four hundred euro (11,620,400.- EUR), by issuing one hundred sixteen thousand and eighty (116,080) new parts with a par value of one hundred euro (100.- EUR) each, having the same rights and obligations as the existing parts.

Subscription and liberation

The appearing partner ING REI WAREHOUSE (UK) BV declares to subscribe the one hundred sixteen thousand and eighty (116,080) new parts and to pay them up, fully in cash, at its par value of one hundred euro (100.- EUR), so that the amount of eleven million six hundred and eight thousand euro (11,608,000.- EUR) is at the free disposal of the Company, proof of which has been given to the undersigned notary.

Second resolution

The appearing partner resolves to amend article 6 of the articles of incorporation, so as to reflect the increase of capital, which shall henceforth have the following wording:

« **Art. 6.** The capital is set at eleven million six hundred twenty thousand and four hundred euro (11,620,400.- EUR) represented by one hundred sixteen thousand two hundred and four (116,204) parts of a par value of one hundred euro (100.- EUR) each.»

The undersigned notary who understands and speaks English, states that upon request of the above appearing party, this deed is worded in English followed by a French translation and that in case of any divergence between the English and the French text, the English text shall be prevailing.

Whereof this notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day appearing at the beginning of this document.

The document having been read and translated to the appearing persons, the appearing persons signed together with the notary the present original deed.

Suit la version française:

L'an deux mille sept, le trente juillet.

Par-devant Maître Patrick Serres, de résidence à Remich, Grand-Duché de Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, laquelle dernière restera dépositaire de la présente minute.

A comparu:

ING REI WAREHOUSE (UK) BV, ayant son siège social à NL-2595 AS La Haye, 65, Schenkkade, en cours d'immatriculation auprès du Registre de Commerce et des Sociétés, ici représenté par Madame Corinne Petit, avec adresse professionnelle à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo, en vertu d'une procuration délivrée à La Haye, le 30 juillet 2007.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par les comparantes et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, agissant en sa qualité d'associée unique, a requis le notaire instrumentaire de documenter ce qui suit:

La société comparante est la seule associée de la société à responsabilité limitée RHEINLANDDAMM S. à r. l., avec siège social à L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert, constituée suivant acte reçu par le notaire Martine Schaeffer, de résidence à Luxembourg, en date du 19 juin 2007, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dont les statuts n'ont pas encore été modifiés depuis.

Le capital social de la société est fixé à douze mille quatre cents euros (12.400,- EUR) représenté par cent vingt-quatre (124) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.

L'associée prend les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associée décide d'augmenter le capital social de la société d'un montant de onze millions six cent huit mille euros (11.608.000,- EUR) afin de le porter de son montant actuel de douze mille quatre cents euros (12.400,- EUR) à onze millions six cent vingt mille quatre cents euros (11.620.400,- EUR), par l'émission de cent seize mille quatre-vingt (116.080) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.



Souscription et libération

Et à l'instant, les cent seize mille quatre-vingt (116.080) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) ont été souscrites par l'associée ING REI WAREHOUSE (UK) BV et entièrement libérée en espèces, de sorte que le montant de onze millions six cent huit mille euros (11.608.000,- EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ainsi qu'il a été justifié au notaire instrumentant.

Deuxième résolution

Les associées décident, suite à la résolution précédemment prise, de modifier l'article 6 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« Art. 6. Le capital social est fixé à onze millions six cent vingt mille quatre cents euros (11.620.400,- EUR) représenté par cent seize mille deux cent quatre (116.204) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.»

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et la traduction française, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux mandataires de la partie comparante, connus du notaire par noms, prénoms usuels, état et demeure, ils ont signé avec le notaire la présente minute.

Signé: C. Petit, M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg, le 1 er août 2007, LAC/2007/21059. — Reçu 116.080 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 octobre 2007.

M. Schaeffer.

Référence de publication: 2007119198/5770/100.

(070136914) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2007.

LGIG 2 Property C1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 130.339.

In the year two thousand seven, on the eleventh day of the month of September.

Before us, Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg),

There appeared:

LaSalle GERMAN INCOME AND GROWTH 2 LUXEMBOURG S.à r.l., a limited liability company or société à responsabilitée limitée, having its registered office at 41, avenue de la Liberté, Luxembourg and being registered with the Register of Commerce and Companies in Luxembourg under R.C.S. B 122032,

here represented by Cathy Blondel, legal assistant, residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy given at Luxembourg, on 5 September 2007.

Said proxy shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party is the sole shareholder of the société à responsabilité limitée LGIG 2 PROPERTY C1 S.à r.l., having its registered office at 41, avenue de la Liberté, Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), registered with the Register of Commerce and Companies in Luxembourg under R.C.S. B 130339, incorporated by a deed of the undersigned notary on July 31, 2007, not yet published.

The appearing party representing the whole corporate capital requires the notary to act the following resolutions:

First resolution

The sole partner decides to increase the Company's share capital by an amount of eighty-nine thousand eight hundred euro (EUR 89,800.-), so as to raise it from its current amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) up to one hundred and two thousand three hundred euro (EUR 102,000.-) through the issue of three thousand five hundred and ninety-two (3,592) shares, having a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each.

The new shares are to be subscribed by LaSalle GERMAN INCOME AND GROWTH 2 LUXEMBOURG S.à r.l., prenamed, paid up by a contribution in kind consisting of one claim held by LaSalle GERMAN INCOME AND GROWTH 2 LUXEMBOURG S.à r.l. against the Company for a total amount of one hundred thousand euro (EUR 100,000.-).

The total contribution of one hundred thousand euro (EUR 100,000.-) will be allocated as follows: (i) eighty-nine thousand eight hundred euro (EUR 89,800.-) will be allocated to the share capital of the Company and (ii) ten thousand two hundred euro (EUR 10,200.-) will be allocated to the share premium account.

The proof of the existence and of the value of the contribution has been produced to the undersigned notary.



Second resolution

As a consequence of such increase of capital, the first paragraph of article 5 of the articles of incorporation of the Company is amended and now reads as follows:

« Art. 5. (first paragraph). The Company's share capital is set at one hundred and two thousand three hundred euro (EUR 102,300.-) represented by four thousand ninety-two (4,092) shares with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each.»

Costs and Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to two thousand five hundred euro.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing known to the notary by name, first name, civil status and residence, this proxyholder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le onze septembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire, de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg),

A comparu:

LaSalle GERMAN INCOME AND GROWTH 2 LUXEMBOURG S.à r.l., inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 122.032, ayant son siège social au 41, avenue de la Liberté, Luxembourg,

représentée par Madame Cathy Blondel, juriste, demeurant à Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 5 septembre 2007.

Ladite procuration restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

Le comparant est le seul associé de la société à responsabilité limitée LGIG 2 PROPERTY C1 S.à r.l., ayant son siège social au 41, avenue de la Liberté, Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 130.339, constituée suivant acte du notaire instrumentant le 31 juillet 2007, non encore publié.

Lequel comparant, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social à concurrence de quatre-vingt-neuf mille huit cents euros (EUR 89.800,-) afin de le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) jusqu'à cent deux mille trois cents euros (EUR 102.300,-) par l'émission de trois mille cinq cent quatre-vingt-douze (3.592) parts sociales d'une valeur de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Les parts sociales nouvelles sont souscrites par LaSalle GERMAN INCOME AND GROWTH 2 LUXEMBOURG S.à r.l., prénommée, payées par un apport en nature consistant en une créance détenue par LaSalle GERMAN INCOME AND GROWTH 2 LUXEMBOURG S.à r.l. contre la Société pour un montant total de cent mille euros (100.000,- EUR).

L'apport de cent mille euros (EUR 100.000,-) sera alloué comme suit: quatre-vingt-neuf mille huit cents euros (EUR 89.800,-) au capital social et dix mille deux cents euros (EUR 10.200,-) pour le compte de prime d'émission.

Les documents justificatifs de la souscription ont été présentés au notaire soussigné.

Deuxième résolution

A la suite de l'augmentation de capital ainsi réalisée, le premier alinéa de l'article 5 des statuts de la Société est modifié et aura désormais la teneur suivante:

« Art. 5. (premier alinéa). Le capital social est fixé à la somme de cent deux mille trois cents euros (EUR 102.300,-) représentée par quatre mille quatre-vingt-douze (4.092) parts sociales d'une valeur de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.»

Frais et Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à deux mille cinq cents euros.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.



Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire du comparant, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ladite mandataire a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. Blondel, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 13 septembre 2007. Relation: EAC/2007/10896. — Reçu 1.000 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 21 septembre 2007.

J.-J. Wagner.

Référence de publication: 2007119392/239/94.

(070136725) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2007.

Seegrund S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 84.559.

DISSOLUTION

In the year two thousand and seven, on the eighteenth day of September.

Before Us Maître Jean Seckler, notary residing at Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

There appeared:

The company NIVES HOLDING N.V. (previously NIVES N.V.), with registered office at Berg Arrarat 1, Curaçao, Netherlands Antilles,

here represented by Mr David Sana, maître en droit, residing professionally at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte,

by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxy having been signed ne varietur by the notary and the proxy-holder, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

Such appearing party, represented by Mr David Sana, pre-named, declared and requested the notary to act:

- I.- That the private limited company (société à responsabilité limitée) SEEGRUND S.à r.l., with registered office at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg B 84.559, was incorporated by a deed received by Maître André Schwachtgen, notary then residing in Luxembourg, on November 15, 2001, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C number 406 of March 13, 2002.
- II.- That the capital of the private limited company SEEGRUND S.à r.l., pre-named, presently amounts to twelve thousand and four hundred Euro (EUR 12,400.-), represented by one hundred and twenty four (124) shares with a par value of one hundred Euro (EUR 100.-) each.
- III.- That the appearing party is the holder of all the shares of the pre-named private limited company SEEGRUND S.à r.l.
- IV.- That the appearing party has decided to dissolve and to liquidate the private limited company SEEGRUND S.à r.l. which has discontinued all activities.
 - V.- That the appearing party declares that it has taken over all assets and all liabilities of the said company.
- VI.- That it is witnessed that the appearing party is vested with all the assets of the dissolved company and that the appearing party shall guarantee the payment of all liabilities of the company even if unknown at present.
- VII. That the liquidation of the private limited company SEEGRUND S.à r.l. is completed and that the company is to be construed as definitely terminated.
- VIII.- That full and entire discharge is granted to the incumbent manager of the dissolved company for the performance of its assignment.
 - IX.- That the shares of the company have been cancelled.
- X.- That the corporate documents shall be kept for the duration of five years at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Costs

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately seven hundred and fifty Euro.

The undersigned notary who understands and speaks English and French states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up at Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.



The document having been read to the proxy-holder, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the latter signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le dix-huit septembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

La société NIVES HOLDING N.V. (anciennement NIVES N.V.), avec siège à Berg Arrarat 1, Curaçao, Antilles Néerlandaises.

représentée par Monsieur David Sana, maître en droit, domicilié professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le notaire et le mandataire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Laquelle comparante, représentée par Monsieur David Sana, prénommé, a requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit ses déclarations:

- I.- Que la société à responsabilité limitée SEEGRUND S.à r.l. ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg B 84.559, a été constituée suivant acte reçu par Maître André Schwachtgen, alors notaire de résidence à Luxembourg, le 15 novembre 2001, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 406 du 13 mars 2002.
- II.- Que le capital social de la société à responsabilité limitée SEEGRUND S.à r.l., pré-désignée, s'élève actuellement à douze mille quatre cents Euros (EUR 12.400,-), représenté par cent vingt-quatre (124) parts sociales d'une valeur nominale de cent Euros (EUR 100,-) chacune.
 - III.- Que la comparante est l'associée unique de la prédite société à responsabilité limitée SEEGRUND S.à r.l.
- IV.- Que la comparante a décidé de dissoudre et de liquider la société à responsabilité limitée SEEGRUND S.à r.l., qui a interrompu ses activités.
 - V.- Que la comparante déclare qu'elle a repris tous les éléments d'actif et de passif de ladite société.
- VI.- Qu'il est attesté que la comparante est investie de tous les éléments actifs de la société dissoute et répondra personnellement de tout le passif social de la société, même inconnu à ce jour.
- VII.- Que la liquidation de la société à responsabilité limitée SEEGRUND S.à r.l. est achevée et que celle-ci est à considérer comme définitivement close.
 - VIII.- Que décharge pleine et entière est donnée au gérant de la société dissoute pour l'exécution de son mandat.
 - IX.- Qu'il a été procédé à l'annulation des parts sociales de la société dissoute.
- X.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Frais

Tous les frais et honoraires incombant à la société à raison des présentes sont évalués à la somme de sept cent cinquante Euros.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais et le français, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française, à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Sana, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 28 septembre 2007, Relation GRE/2007/4149. — Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Bentner.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial.

Junglinster, le 8 octobre 2007.

J. Seckler.

Référence de publication: 2007119550/231/95.

(070136956) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2007.



Sireo Immobilienfonds No. 4 Edinburgh Ferry Road S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4A, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 127.822.

In the year two thousand and seven, on the eighth of August.

Before us, Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

SIREO IMMOBILIENFONDS NO. 4 SICAV, a «société d'investissement à capital variable» organised under the laws of Luxembourg with its registered office is at 4a, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg,

duly represented by Maître Paul Van Den Abeele, avocat, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 8 August 2007, which proxy, after having been signed ne varietur by the proxy-holder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed in order to be registered therewith.

Such appearing party is the sole shareholder of the company SIREO IMMOBILIENFONDS NO. 4 EDINBURGH FERRY ROAD S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office in 4 a, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés of Luxembourg under number B 127.822 incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on 4 May 2007, published in the Mémorial C. Recueil des Sociétés et Associations number 1338 on 3 July 2007. The articles of Incorporation have been modified pursuant to a deed of the undersigned notary on July 24, 2007, not yet published,

The appearing party, representing the whole corporate capital, takes the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder decides to increase the unit capital of the Company by an amount of one million one hundred fifty thousand Euro (EUR 1,150,000.-) in order to raise it from its present amount of fifty thousand Euro (EUR 50,000.-) represented by five hundred (500) units of hundred Euro (EUR 100.-) each to one million two hundred thousand Euro (EUR 1,200,000.-) by the issue and the creation of eleven thousand five hundred (11,500) units of hundred Euro (EUR 100.-) each and consequently decides to subscribe for eleven thousand five hundred (11,500) units in the unit capital of the Company and pay in for the entirety of these units.

The eleven thousand five hundred (11,500) new shares are subscribed by SIREO IMMOBILIENFONDS NO. 4 SICAV, previously named, here represented by Maitre Paul Van Den Abeele, prenamed. Such shares are entirely paid up by a contribution in cash.

Proof of such payments of one million one hundred fifty thousand Euro (EUR 1,150,000.-) has been given to the undersigned notary, who expressly states this.

Second resolution

As a consequence of the foregoing resolution, Article 5 of the Articles of Incorporation shall henceforth read as follows: « **Art. 5. Corporate Capital.** The unit capital is fixed at one million two hundred thousand Euro (EUR 1,200,000.-), represented by twelve thousand (12,000) units of hundred Euro (EUR 100.-) each.»

Costs and Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to seventeen thousand Euro.

There being no further business, the meeting is closed.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the person appearing known to the notary by his name, first names, civil status and residence, this person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le huit août.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

SIREO IMMOBILIENFONDS NO. 4 SICAV, une société d'investissement à capital variable, de droit luxembourgeois ayant son siège social au 4 a, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg,

dûment représentée par Maître Paul Van Den Abeele, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 8 août 2007. La procuration signée ne varietur par le mandataire et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.



Lequel comparant est le seul associé de la société SIREO IMMOBILIENFONDS NO. 4 EDINBURGH FERRY ROAD S.à r.l., ayant son siège social au 4a, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 127.822, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 4 mai 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1338 en date du 3 juillet 2007. Les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 24 juillet 2007, non encore publié.

Lequel comparant, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social à concurrence d'un million cent cinquante mille Euros (EUR 1.150.000,-) pour le porter de son montant actuel de cinquante mille Euros (EUR 50.000,-) représentant cinq cents (500) parts de cent Euros (EUR 100,-) chacune à un million deux cent mille Euros (EUR 1.200.000,-) par la création et l'émission de onze mille cinq cents (11.500) parts sociales de cent Euros (EUR 100,-) chacune et par conséquent décide de souscrire onze mille cinq cents (11.500) parts dans le capital de la société et de régler l'intégralité de ces parts.

Les onze mille cinq cents (11.500) nouvelles parts sociales sont souscrites par SIREO IMMOBILIENFONDS NO. 4 SICAV, prénommée, ici représentée par Maître Paul Van Den Abeele, prénommé. Ces parts sociales sont entièrement libérées par un apport en numéraire.

La preuve de ces paiements d'un million cent cinquante mille Euros (EUR 1.150.000,-) a été fournie au notaire instrumentant qui la reconnaît expressément.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution précédente, l'article 5 des statuts aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 5. Capital social.** Le capital social est fixé à un million deux cent mille Euros (EUR 1.200.000,-), représentés par douze mille (12.000) parts sociales d'une valeur nominale de cent Euros (EUR 100,-) chacune.»

Frais et Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à dix-sept mille Euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, ledit comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. Van Den Abeele, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 10 août 2007. Relation: EAC/2007/9901. — Reçu 11.500 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 21 septembre 2007.

J.-J. Wagner.

Référence de publication: 2007119400/239/93.

(070136670) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2007.

AlTraLux INTERNATIONAL A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-8017 Strassen, 9, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 49.078.

L'an deux mille sept, le trente août.

Par-devant Maître Patrick Serres, notaire de résidence à Remich, Grand-Duché de Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg, lequel dernier nommé restera dépositaire de la présente minute,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de AlTraLux INTERNATIONAL A.G., une société anonyme, régie par le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 9, rue de la Chapelle à L-8017 Strassen,

constituée suivant acte reçu par Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 7 octobre 1994, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 40 en 1995, (ci-après dénommée «la Société»).

La Société est inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 49.078.

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire des actionnaires, tenue sous seing privé à la date du 4 décembre 2001 et dont un extrait a été publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, le 8 janvier 2003, sous le numéro



16, il fut décidé de convertir le capital social de la Société en Euros (EUR) ce qui induisit une modification subséquente de l'article trois (3) des statuts de la Société.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Brendan D. Klapp, employé, avec adresse professionnelle à Belvaux, Grand-Duché de Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire et scrutateur Monsieur Gilbert J. F. Grosbusch, employé, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

- 1.- Mise en liquidation de la Société.
- 2.- Nomination d'un Liquidateur et fixation de ses pouvoirs.
- 3.- Divers.
- B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social actuellement fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR) est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.
- C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide la dissolution anticipée de la Société AlTraLux INTER-NATIONAL A.G. et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

Deuxième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de nommer comme seul liquidateur:

la société IUSKOFF TRADER S.A., une société constituée et existant sous les lois de la République de Panama, établie et ayant son siège social à Panama City (République du Panama), Urbanization Obarrio Torre Bancosur, inscrite au Registro Publico sous Ficha: 181090 / Rollo 19898 / Imagen: 0071, représentée par son mandataire général, Monsieur Gilbert J.F. Grosbusch, prénommé.

Troisième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide d'investir le liquidateur des pouvoirs suivants:

- le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 bis de la loi coordonnée sur les Sociétés Commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'Assemblée Générale dans les cas où elle est requise.
- il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires, donner mainlevée, avec ou sans paiement, de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.
 - le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.
- il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: B. D. Klapp, G. J. F. Grosbusch, P. Serres.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 4 septembre 2007. Relation: EAC/2007/10556. - Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Oehmen.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



J.-J. Wagner.

Belvaux, le 21 septembre 2007.

Référence de publication: 2007119540/239/72.

(070136638) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2007.

Rheinlanddamm II S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 642.400,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert. R.C.S. Luxembourg B 130.575.

In the year two thousand and seven, on the thirtieth of July.

Before Us, Maître Patrick Serres, notary residing in Remich, Grand Duchy of Luxembourg, acting in replacement of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, momentarily absent, the latter remaining depositary of the present minutes.

There appeared:

ING REI INVESTMENT (UK) BV, registered with the Kamer van Koophandel Haaglanden under the number 27293497, having its registered office in NL-2595 AS The Hague, 65, Schenkkade, in process of being registered with the Luxembourg Trade and Company's register, here represented by Mrs Corinne Petit, employee, with professional address in L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo, by virtue of a proxy given in The Hague on July 30th, 2007.

The said proxy, signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, acting in her capacity as the sole partner, has requested the undersigned notary to enact the following:

The appearing party is the sole partner of RHEINLANDDAMM II S. à r. I., a limited liability corporation with registered office in L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert, incorporated by deed of the notary Martine Schaeffer, residing in Luxembourg, on June 19th, 2007, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. These Articles of Association have not yet been amended.

The capital of the company is fixed at twelve thousand four hundred euro (12,400.- EUR) represented by one hundred and twenty-four (124) parts, with a nominal value of one hundred euro (100.- EUR) each, entirely paid in.

The appearing party takes the following resolutions:

First resolution

The partner resolves to increase the corporate capital by an amount of six hundred and thirty thousand euro (630,000.-EUR), so as to raise it from its present amount of twelve thousand four hundred euro (12,400.- EUR) to six hundred forty-two thousand four hundred euro (642,400.- EUR), by issuing six thousand three hundred (6,300) new parts with a par value of one hundred euro (100.- EUR) each, having the same rights and obligations as the existing parts.

Subscription and liberation

The appearing partner ING REI INVESTMENT (UK) BV declares to subscribe the six thousand three hundred (6,300) new parts and to pay them up, fully in cash, at its par value of one hundred euro (100.- EUR), so that the amount of six hundred and thirty thousand euro (630,000.- EUR) is at the free disposal of the Company, proof of which has been given to the undersigned notary.

Second resolution

The appearing partner resolves to amend article 6 of the articles of incorporation, so as to reflect the increase of capital, which shall henceforth have the following wording:

« Art. 6. The capital is set at six hundred forty-two thousand v four hundred euro (642,400.- EUR) represented by six thousand four hundred and twenty-four (6,424) parts of a par value of one hundred euro (100.- EUR) each.»

The undersigned notary who understands and speaks English, states that upon request of the above appearing party, this deed is worded in English followed by a French translation and that in case of any divergence between the English and the French text, the English text shall be prevailing.

Whereof this notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day appearing at the beginning of this document.

The document having been read and translated to the appearing persons, the appearing persons signed together with the notary the present original deed.

Suit la version française:

L'an deux mille sept, le trente juillet.

Par-devant Maître Patrick Serres, de résidence à Remich, Grand-Duché de Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, laquelle dernière restera dépositaire de la présente minute.



A comparu:

ING REI INVESTMENT (UK) BV, enregistrée auprès de la Kamer van Koophandel Haaglanden sous le numéro 27293497, ayant son siège social à NL-2595 AS La Haye, 65, Schenkkade, en cours d'immatriculation auprès du Registre de Commerce et des Sociétés, ici représenté par Madame Corinne Petit, avec adresse professionnelle à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo, en vertu d'une procuration délivrée à La Haye, le 30 juillet 2007.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par les comparantes et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, agissant en sa qualité d'associée unique, a requis le notaire instrumentaire de documenter ce qui suit:

La société comparante est la seule associée de la société à responsabilité limitée RHEINLANDDAMM II S. à r. I., avec siège social à L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert, constituée suivant acte reçu par le notaire Martine Schaeffer, de résidence à Luxembourg, en date du 19 juin 2007, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dont les statuts n'ont pas encore été modifiés depuis.

Le capital social de la société est fixé à douze mille quatre cents euros (12.400,- EUR) représenté par cent vingt-quatre (124) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.

L'associée prend les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associée décide d'augmenter le capital social de la société d'un montant de six cent trente mille euros (630.000,-EUR) afin de le porter de son montant actuel de douze mille quatre cents euros (12.400,-EUR) à six cent quarante-deux mille quatre cents euros (642.400,-EUR), par l'émission de six mille trois cents (6.300) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de cent euros (100,-EUR) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

Souscription et libération

Et à l'instant, les six mille trois cents (6.300) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) ont été souscrites par l'associée ING REI INVESTMENT (UK) BV et entièrement libérée en espèces, de sorte que le montant de six cent trente mille euros (630.000,- EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ainsi qu'il a été justifié au notaire instrumentant.

Deuxième résolution

Les associées décident, suite à la résolution précédemment prise, de modifier l'article 6 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à six cent quarante-deux mille quatre cents euros (642.400,- EUR) représenté par six mille quatre cent vingt-quatre (6.424) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.»

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et la traduction française, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux mandataires de la partie comparante, connus du notaire par noms, prénoms usuels, état et demeure, ils ont signé avec le notaire la présente minute.

Signé: C. Petit, M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg, le 1 $^{\rm er}$ août 2007, LAC/2007/21061. — Reçu 6.300 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 octobre 2007.

M. Schaeffer.

Référence de publication: 2007119195/5770/97.

(070136919) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2007.

Oystercatcher Luxco 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 130.721.

In the year two thousand and seven, on the tenth of August.

Before the undersigned, Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:



OYSTERCATCHER LUXCO 1 S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, whose registration with the Luxembourg Trade and Companies Register is pending,

here represented by Mr Mathieu Laurent, avocat, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Luxembourg on 10 August 2007.

The said proxy, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole partner of OYSTERCATCHER LUXCO 2 S.à r.l. (hereinafter the «Company»), a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, whose registration with the Luxembourg Trade and Companies Register is pending, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, dated 24 July 2007, not yet published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations.

The appearing party representing the whole corporate capital requires the notary to act the following resolutions:

First resolution

The sole partner decides to increase the share capital of the Company by an amount of eighty-seven thousand five hundred Euro (EUR 87,500.-), so as to raise it from it present amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) up to one hundred thousand Euro (EUR 100,000.-) by the issue of three thousand five hundred (3,500) shares having a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, with the same rights and obligations as the existing shares.

The new shares are subscribed by OYSTERCATCHER LUXCO 1 S.à r.l., prenamed, and paid up by a contribution in cash.

The total contribution of eighty-seven thousand five hundred Euro (EUR 87,500.-) will be entirely allocated to the share capital of the Company.

The proof of the existence and of the value of the above contribution has been produced to the undersigned notary.

Second resolution

As a consequence of the capital increase, article 4 of the articles of incorporation of the Company is amended and now reads as follows:

« Art. 4. The Company's subscribed share capital is fixed at one thousand Euro (EUR 100,000.-) represented by four thousand (4,000) shares having a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) per share.»

Costs and Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to three thousand euro.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le dix août.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

OYSTERCATCHER LUXCO 1 S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, dont l'enregistrement auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg est en cours,

ici représentée par Maître Mathieu Laurent, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, en date du 10 août 2007.

La procuration signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante est l'associé unique de OYSTERCATCHER LUXCO 2 S.à r.l. (ci-après la «Société»), une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, dont l'enregistrement auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg est en cours, constituée selon un acte du notaire soussigné, en date du 24 juillet 2007, pas encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Laquelle partie comparante, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:



Première résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de quatre-vingt-sept mille cinq cents Euros (EUR 87.500,-), afin de le porter de son montant actuel de douze mille cinq-cents Euros (EUR 12.500,-) jusqu'à cent mille Euros (EUR 100.000,-) par l'émission de trois mille cinq cents (3.500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) chacune, avec les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

Les nouvelles parts sociales sont souscrites par OYSTERCATCHER LUXCO 1 S.à r.l., prénommée, et sont payées par un apport en numéraire.

L'apport de quatre-vingt-sept mille cinq cents Euros (EUR 87.500,-) sera entièrement alloué au capital social.

Les documents justificatifs de la souscription et du montant de l'apport ont été présentés au notaire soussigné.

Deuxième résolution

A la suite de l'augmentation de capital, l'article 4 des statuts de la Société est modifié et sera désormais rédigé comme suit:

« **Art. 4.** Le capital social souscrit de la Société est fixé à cent mille Euros (EUR 100.000,-) représenté par quatre mille (4.000) parts sociales, d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) chacune.»

Frais et Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à trois mille euros.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la partie comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, le mandataire de la partie comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. Laurent, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 16 août 2007. Relation: EAC/2007/10037. — Reçu 875 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 21 septembre 2007.

J.-J. Wagner.

Référence de publication: 2007119262/239/93.

(070136631) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2007.

ACFT Sàrl, Aircraft Consulting Ferrying Testing S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8437 Steinfort, 60, rue de Koerich.

R.C.S. Luxembourg B 101.693.

L'an deux mille sept, le treize septembre.

Par-devant Maître Henri Beck, notaire de résidence à Echternach,

Ont comparu:

- 1.- Monsieur Pierre Henri Jean Ghislain Jacquemin, pilote de ligne, demeurant à B-1332 Rixensart, 36, avenue Gevaert.
- 2.- Monsieur Richard Etienne Vincent Magis, pilote de ligne ingénieur, demeurant à B-4031 Liège, 292, rue du Sart-Tilman.
- 3.- Monsieur Jean Pierre Marie Louis Notte, pilote de ligne, demeurant à L-3391 Peppange, 15, rue de la Montagne, Lesquels comparants sub 1,2 et 3 sont ici représentés par Monsieur Jean-Pol Jusseret, employé, demeurant à B-6760 Virton, 11, Grand Rue,

en vertu de trois procurations sous seing privé lui délivrées le 10 mai 2007,

lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par le notaire instrumentant et le comparant, resteront annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont exposé au notaire instrumentant ce qui suit:

Que la société à responsabilité limitée AIRCRAFT CONSULTING FERRYING TESTING S.à r.l. en abrégé ACFT S.à r.l., avec siège social à L-1631 Luxembourg, 17, rue Glesener, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 101.693 (NIN 2004 2412 857), a été constituée suivant acte reçu par le notaire Paul Bettingen, de résidence à Niederanven, en date du 30 juin 2004, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 912 du 13 septembre 2004, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire Joseph Elvinger, de résidence à Luxembourg, en date du 20 décembre 2004, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 502 du 27 mai 2005.



Que le capital social de la société s'élève à douze mille cinq cents Euros (€ 12.500,-), représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales d'une valeur nominale de cent Euros (€ 100,-).

Que suite à une convention de cession de parts sociales sous seing privé du 2 janvier 2006, laquelle convention, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement, les parts sociales sont attribuées comme suit:

| 1 Monsieur Pierre Henri Jean Ghislain Jacquemin, prénommé, cinquante parts sociales | 50 |
|---|-----|
| 2,- Monsieur Richard Etienne Vincent Magis, prénommé, cinquante parts sociales | 50 |
| 3 Monsieur Jean Pierre Marie Louis Notte, prénommé, vingt-cinq parts sociales | 25 |
| Total: cent vingt-cinq parts sociales | 125 |

Ensuite les comparants, représentés comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Première résolution

Les associés, représentés comme dit ci-avant, décident de transférer le siège social de la société de Luxembourg à Steinfort et par conséquent de modifier le premier alinéa de l'article 2 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

Art. 2. (alinéa 1 er) . Le siège social est établi à Steinfort.

Deuxième résolution

Les associés, représentés comme dit ci-avant, décident de fixer la nouvelle adresse de la société à L-8437 Steinfort, 60, rue de Koerich.

Dont acte, fait et passé à Echternach, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire instrumentant d'après ses nom, prénom, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J.-P. Jusseret, H. Beck.

Enregistré à Echternach, le 18 septembre 2007, Relation: ECH/2007/1095. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Miny.

Pour expédition conforme, délivrée à demande, aux fins de la publication au Mémorial.

Echternach, le 8 octobre 2007.

H. Beck.

Référence de publication: 2007119580/201/52.

(070136926) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2007.

Cordea Savills Fund Managers (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 124.536.

In the year two thousand seven, on fourteenth September.

Before Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared

CORDEA SAVILLS LLP, a limited liability company, incorporated and existing under the laws of England, having its registered office at 20 Grosvenor Hill, London W1K 3HQ, registered under number OC306423,

duly represented by Maître Paul VAN Den Abeele, lawyer, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 13 September 2007, which proxy, after having been signed ne varietur by the proxy holder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed in order to be registered therewith.

Such appearing party is the sole shareholder of CORDEA SAVILLS FUND MANAGERS (LUXEMBOURG) S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Trade and Companies under number B 124.536 and incorporated pursuant to a deed dated 15 February 2007 drawn up by the Luxembourg notary Maître Jean-Joseph Wagner, residing in Sanem, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, number 750 of 30 April 2007.

The appearing party, representing the whole corporate capital, takes the following resolution:

Resolution

1. The sole shareholder decides to restrict the purpose of the Company to the creation, administration and management of Luxembourg and foreign specialised investment funds.

As a consequence, article 2 of the Company's articles of incorporation shall henceforth read as follows:

« **Art. 2.** The exclusive purpose of the Management Company is the creation, administration and management of Luxembourg and foreign specialised investment funds («SIFs»).



The Management Company shall carry out any activities connected with the management, administration and promotion of such SIFs. It may, on behalf of the SIFs, enter into any contract, purchase, sell, exchange and deliver any securities or other permitted assets, proceed to any registrations and transfers in its name on behalf of the SIFs and holders of units of the SIFs, all rights and privileges, especially all voting rights attached to the securities constituting the assets of the SIFs. The foregoing powers shall not be considered as exhaustive, but only as declaratory.

The Management Company may carry out any activities deemed useful for the accomplishment of its object, in accordance with chapter 14 of the 2002 Law.»

2. The sole shareholder decides to replace all references in the Company's articles of incorporation to «undertakings for collective investment» or «UCIs» by references to «specialised investment funds» or «SIFs».

There being no further business, the meeting is terminated.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a German translation; on request of the appearing person and in case of divergence between the English and the German text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the person appearing known to the notary by his name, first names, civil status and residence, this person signed together with the notary the present deed.

Folgt die deutsche Übersetzung des vorstehenden Textes:

Im Jahre zweitausend und sieben, am vierzehnten September.

Vor dem unterschriebenen Notar Jean-Joseph Wagner, mit Amtssitz zu Sassenheim, Großherzogtum Luxemburg.

Sind erschiener

CORDEA SAVILLS LLP, eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung, gegründet und bestehend nach dem Recht von England mit Sitz in 20 Grosvenor Hill, London W1K 3HQ, eingetragen im zuständigen Handelsregister unter der Nummer OC306423.

hier vertreten durch Herrn Paul Van Den Abeele, Anwalt, wohnhaft in Luxemburg, aufgrund einer privatrechtlichen Vollmacht, ausgestellt am dreizehnten September 2007. Die erteilte Vollmacht, ne varietur durch den Erschienenen und den Notar unterzeichnet, bleibt diesem Dokument beigefügt, um mit demselben registriert zu werden.

Die erschienene Gesellschaft ist alleiniger Anteilhaber der CORDEA SAVILLS FUND MANAGERS (LUXEMBOURG) S.à r.l., einer luxemburgischen Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée), mit Geschäftssitz in 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg, eingetragen im Handelsregister von Luxemburg R.C.S. unter der Nummer B 124.536 und gegründed gemäss Urkunde vom 15. Februar 2007, aufgenommen durch den luxemburgischen Notar Maître Jean-Joseph Wagner, wohnhaft in Sanem, und veröffentlicht im Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Nummer 750 vom 30 April 2007.

Die erschienene Gesellschaft, welches das gesamte Gesellschaftskapital vertritt, hat folgende Beschlüsse gefasst:

Beschlüsse

1. Der alleinige Anteilhaber beschließt den Geschäftszweck der Gesellschaft auf die Gründung, Verwaltung und Führung der Geschäfte von luxemburgischen und ausländischen spezialisierten Investmentfonds zu beschränken.

Als Folge wird der Artikel 2 der Satzung der Gesellschaft folgendermaßen lauten:

« Art. 2. Der ausschließliche Zweck der Verwaltungsgesellschaft ist die Gründung, Verwaltung und die Führung der Geschäfte von luxemburgischen und ausländischen spezialisierten Investmentfonds («SIFs»).

Die Verwaltungsgesellschaft wird sämtliche mit der Geschäftsführung, Verwaltung und Vermarktung der SIFs verbundenen Tätigkeiten durchführen. Sie kann im Namen der SIFs Verträge schließen, Wertpapiere oder andere zulässige Vermögenswerte erwerben, veräußern, tauschen und übergeben; kann im Namen der SIFs und Anteilinhabern von SIFs Eintragungen und Übertragungen vornehmen lassen und deren Rechte und Vorrechte ausüben, wie insbesondere die Ausübung von, mit den Wertpapieren, die die Vermögenswerte der SIFs bilden, verbundenen Stimmrechten. Die vorstehende Aufzählung ist nicht als abschließend, sondern als beispielhaft anzusehen.

Die Verwaltungsgesellschaft kann sämtliche Tätigkeiten ausüben, die sie für die Erfüllung ihres Zwecks als nützlich erachtet und die im Einklang mit Kapitel 14 des Gesetzes von 2002 stehen.»

2. Der alleinige Anteilhaber beschließt alle sich in der Satzung befindlichen Hinweise auf Organismen für gemeinsame Anlagen oder «OGAs» durch «spezialisierte Investmentfonds» oder «SIFs» zu ersetzen.

Da keine weiteren Angelegenheiten vorliegen ist die Sitzung geschlossen.

Obenerwähntes wird in der Urkunde, aufgenommen in Luxemburg und am Datum wie eingangs erwähnt, festgehalten.

Der unterzeichnete Notar, welcher Englisch spricht und versteht, erklärt hiermit dass auf Anfrage der oben erwähnten Person diese Urkunde in englischer Sprache, gefolgt von einer deutschen Fassung, verfasst wurde; auf Anfrage derselben erschienen Person wird im Falle von Unterschieden zwischen der englischen und der deutschen Fassung die englische Fassung maßgebend sein.



Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die erschienene Person, welche dem instrumentierenden Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt ist, hat dieselbe zusammen mit uns, dem Notar, die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: P. Van Den Abeele, J.J. Wagner.

Einregistriert zu Esch/Alzette, am 19. September 2007. Relation: EAC/2007/11227. — Erhalten 12 Euro.

Der Einnehmer (gezeichnet): Santioni.

Für gleichlautende Ausfertigung, erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Sondersammlung für Gesellschaften und Vereinigungen.

Beles, den 21. September 2007.

I.-I. Wagner.

Référence de publication: 2007119420/239/92.

(070136711) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2007.

Lux-Irl Investments No. 1 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 110.754.

Le bilan et l'affectation des résultats au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1 ^{er} octobre 2007.

LUX-IRL INVESTMENTS No 1 S.A.

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

Administrateur

Signatures

Référence de publication: 2007119359/683/17.

Enregistré à Luxembourg, le 4 octobre 2007, réf. LSO-CJ01956. - Reçu 34 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070136420) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2007.

Westy International S.àr.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 101.872.

Le bilan au 31 décembre 2005 et annexes ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 octobre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007119291/317/12.

Enregistré à Luxembourg, le 2 octobre 2007, réf. LSO-CJ00974. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070136290) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2007.

Lux-Sectors Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 1, place de Metz.

R.C.S. Luxembourg B 70.257.

Les bilans de la prédite société du 1 ^{er} juillet 2006 au 30 juin 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

R. Schuman

Notaire

Référence de publication: 2007119422/237/14.

Enregistré à Luxembourg, le 28 septembre 2007, réf. LSO-Cl10224. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070136621) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2007.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg

Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck